



Alithya

États financiers consolidés annuels de Groupe Alithya inc.

Pour les exercices clos les 31 mars 2024
et 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant	2
États consolidés du résultat net et du résultat global	8
États consolidés de la situation financière	9
États consolidés des variations des capitaux propres	10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	
1. Lois applicables et nature des activités	12
2. Base d'établissement	12
3. Méthodes comptables significatives	12
4. Regroupement d'entreprises	29
5. Débiteurs et autres créances	32
6. Immobilisations corporelles	32
7. Contrats de location	33
8. Immobilisations incorporelles	35
9. Goodwill	36
10. Crédoiteurs et charges à payer	39
11. Dette à long terme	39
12. Impôts sur le résultat	41
13. Capital-actions	44
14. Paiements fondés sur des actions	47
15. Engagements et éventualités	52
16. Parties liées	52
17. Bénéfice (perte) par action	54
18. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	54
19. Renseignements complémentaires sur le résultat consolidé	55
20. Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	56
21. Charges financières nettes	56
22. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie	57
23. Informations sectorielles et géographiques	58
24. Obligations de prestation qui restent à remplir	60
25. Instruments financiers	60
26. Informations à fournir concernant le capital	65

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Groupe Alithya inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Groupe Alithya inc. (la « société ») aux 31 mars 2024 et 2023, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 mars 2024, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et nous avons exprimé une opinion défavorable sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société dans notre rapport daté du 12 juin 2024.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comportent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiquées au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés, et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas une opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies auxquels elles se rapportent.

Test de dépréciation du goodwill

Comme il est mentionné à la note 9 des états financiers consolidés, le solde du goodwill s'élevait à 166,5 millions de dollars au 31 mars 2024. Comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement au 31 mars, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de sortie. Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives prévus qui sont pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans de la société ainsi que le taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus. Les principales hypothèses relatives à la juste valeur des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie prévus qui sont pris en compte pour établir les prévisions du BAIIA ajusté, ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Nous avons déterminé que le test de dépréciation du goodwill constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les hypothèses susmentionnées utilisées pour déterminer les valeurs d'utilités. La sensibilité des changements raisonnablement possibles à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la détermination de la valeur recouvrable des UGT et sur l'évaluation du goodwill.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation du goodwill de la société, y compris les contrôles liés 1) à la détermination des prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans ainsi que du taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions; et 2) à la détermination du CMPC avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation attendus. Nous avons évalué les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans pour chaque exercice en les comparant aux résultats réels historiques et nous avons évalué les ajustements apportés aux résultats réels historiques par corroboration indépendante. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à évaluer les taux de croissance des revenus utilisés dans la détermination des prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans de la société par rapport aux estimations des taux de croissance accessibles au public pour des sociétés comparables; 2) à évaluer les taux de croissance estimés à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation par rapport aux données économiques; et 3) à évaluer les hypothèses liées au CMPC en les comparant aux fourchettes de taux d'actualisation élaborées de façon indépendante à l'aide de données de marché accessibles au public pour des sociétés comparables.

Comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants

Comme il est mentionné à la note 23 des états financiers consolidés, les revenus au titre des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources comptabilisés selon la méthode fondée sur les intrants pour l'exercice clos le 31 mars 2024 se sont chiffrés à 63,5 millions de dollars et à 106,8 millions de dollars, respectivement. Comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés, les revenus au titre des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources dont la facturation contractuelle ne correspond pas à la valeur fournie au client et dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés progressivement selon la méthode d'évaluation de la progression en fonction de l'avancement menant à la réalisation. Le calcul de l'avancement menant à la réalisation est établi en comparant les coûts de main-d'œuvre engagés jusqu'alors et le total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Nous avons déterminé que la comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service appliqué en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés du fait de la nature subjective de l'estimation.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Pour un échantillon des contrats qui ne sont pas achevés à la date de clôture, 1) nous avons obtenu et lu les accords avec les clients et les avenants de modifications, le cas échéant, afin de comprendre la portée du contrat et ses principales modalités; 2) nous avons évalué l'identification des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement, y compris, sans s'y limiter, les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients; 3) nous avons interrogé le personnel d'exploitation au sujet de l'état des projets afin d'évaluer l'avancement à ce jour, de l'estimation des coûts totaux de main-d'œuvre jusqu'à l'achèvement et des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les coûts totaux de main-d'œuvre attendus jusqu'à l'achèvement; 4) nous avons réalisé une comparaison du total des coûts de main-d'œuvre engagés et du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement à la date de clôture, par rapport aux coûts de main-d'œuvre estimés à l'origine; 5) nous avons réalisé une comparaison des coûts de main-d'œuvre réels engagés pour le mois suivant la clôture de l'exercice et des coûts de main-d'œuvre prévus pour l'achèvement estimés à la clôture de la période.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeurs de la société depuis 2021.

Montréal, Canada
Le 12 juin 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Groupe Alithya inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Alithya inc. (la « société ») au 31 mars 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, en raison de l'incidence de la faiblesse significative mentionnée ci-dessous à l'égard de l'atteinte des objectifs des critères de contrôle, la société n'a pas maintenu un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2024, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la société aux 31 mars 2024 et 2023, des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, ainsi que des notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 12 juin 2024 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences du contrôle interne à l'égard de l'information financière de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la société ne puisse être prévenue ou détectée à temps. Une faiblesse significative liée aux activités de contrôle des processus relatifs aux revenus de la société a été relevée et incluse dans l'évaluation de la direction. La faiblesse significative a été prise en compte dans la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des contrôles par sondages appliqués dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés de 2024, et ce rapport n'affecte pas notre rapport sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse à la rubrique « Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière » figurant dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2024, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incombent à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada
Le 12 juin 2024

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2024	2023
		\$	\$
Revenus	23	491 125	522 701
Coût des revenus	19	341 815	370 927
Marge brute		149 310	151 774
Charges d'exploitation			
Charges de vente, générales et administratives	19	121 558	126 522
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	20	3 384	18 079
Amortissement	19	5 913	6 536
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	23 095	27 497
Perte de change		102	159
		154 052	178 793
Perte d'exploitation		(4 742)	(27 019)
Charges financières nettes	21	11 857	9 335
Perte avant impôts		(16 599)	(36 354)
Charge d'impôts (recouvrement)			
Exigibles	12	317	569
Différés	12	(256)	(6 826)
		61	(6 257)
Perte nette		(16 660)	(30 097)
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui peuvent être classés ultérieurement en résultat net</i>			
Écart de conversion cumulatif des filiales étrangères consolidées		(4)	5 557
		(4)	5 557
Perte globale		(16 664)	(24 540)
Perte de base et diluée par action	17	(0,17)	(0,32)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au		31 mars	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)		2024	2023
	Notes	\$	\$
Actifs			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie		8 859	22 583
Débiteurs et autres créances	5	98 808	92 453
Travaux en cours		14 937	23 420
Crédits d'impôt à recevoir		9 942	9 944
Charges payées d'avance		7 069	7 680
		139 615	156 080
<i>Actifs non courants</i>			
Crédits d'impôt à recevoir		10 938	12 108
Autres actifs		2 267	1 111
Immobilisations corporelles	6	4 590	8 724
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	5 606	9 353
Immobilisations incorporelles	8	81 273	104 335
Actifs d'impôts différés	12	5 715	5 997
Goodwill	9	166 493	166 393
		416 497	464 101
Passifs et capitaux propres			
<i>Passifs courants</i>			
Créditeurs et charges à payer	10	74 917	91 263
Revenus différés		25 293	22 275
Tranche courante des obligations locatives	7	4 136	3 873
Tranche courante de la dette à long terme	11	12 687	12 808
		117 033	130 219
<i>Passifs non courants</i>			
Contrepartie éventuelle	4	4 082	7 037
Dette à long terme	11	104 695	114 382
Obligations locatives	7	7 384	14 643
Passifs d'impôts différés	12	8 099	8 632
		241 293	274 913
<i>Capitaux propres</i>			
Capital-actions	13	312 409	311 967
Déficit		(157 370)	(141 481)
Cumul des autres éléments du résultat global		4 606	4 610
Surplus d'apport		15 559	14 092
		175 204	189 188
		416 497	464 101
Engagements et éventualités	15		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	Actions en circulation	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport ^{a)}	Total
		Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2023		95 195 816	311 967	(141 481)	4 610	14 092	189 188
Perte nette		—	—	(16 660)	—	—	(16 660)
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(4)	—	(4)
Résultat global total		—	—	(16 660)	(4)	—	(16 664)
Rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	2 764	2 764
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	14	—	—	—	—	2 099	2 099
Rémunération fondée sur des actions liées à une contrepartie éventuelle et attribuées lors d'acquisitions d'entreprises, à régler en actions	20	—	—	—	—	(865)	(865)
Émission d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	13	622 421	1 924	—	—	(1 924)	—
Actions achetées à des fins d'annulation	13	(493 878)	(1 724)	771	—	—	(953)
Émissions d'actions à droit de vote subalterne à la suite de l'exercice d'options sur actions	13,14	2 500	8	—	—	(2)	6
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAD	13,14	73 682	201	—	—	(201)	—
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAI	13,14	14 707	33	—	—	(33)	—
Règlement en espèces d'UAI émises à titre de rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	(371)	(371)
Total de l'apport des actionnaires		219 432	442	771	—	1 467	2 680
Solde au 31 mars 2024		95 415 248	312 409	(157 370)	4 606	15 559	175 204
Solde au 31 mars 2022		92 725 616	305 222	(111 654)	(947)	7 130	199 751
Perte nette		—	—	(30 097)	—	—	(30 097)
Autres éléments du résultat global		—	—	—	5 557	—	5 557
Résultat global total		—	—	(30 097)	5 557	—	(24 540)
Rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	—	3 745	3 745
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	14	—	—	—	—	2 995	2 995
Rémunération fondée sur des actions liées à une contrepartie éventuelle et attribuées lors d'acquisitions d'entreprises, à régler en actions ^{a)}	4, 20	—	—	—	—	2 120	2 120
Émission d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	13	738 382	1 708	—	—	(1 708)	—
Émission d'actions à droit de vote subalterne en contrepartie de l'acquisition de Datum, déduction faite des coûts d'émission d'actions	4, 13	1 867 262	5 528	—	—	—	5 528
Émission d'actions à droit de vote subalterne en contrepartie de l'acquisition de Trafic 3W inc., déduction faite des coûts d'émission d'actions	4, 13	83 449	276	—	—	—	276
Actions achetées à des fins d'annulation	13	(371 525)	(1 303)	270	—	—	(1 033)
Émissions d'actions à droit de vote multiple à la suite de l'exercice d'options sur actions	13,14	152 632	536	—	—	(190)	346
Total de l'apport des actionnaires		2 470 200	6 745	270	—	6 962	13 977
Solde au 31 mars 2023		95 195 816	311 967	(141 481)	4 610	14 092	189 188

^{a)} La Société a reclassé les chiffres comparatifs au 31 mars 2023 afin de corriger une inexactitude de présentation de l'état de la situation financière non significative donnant lieu à une augmentation du surplus d'apport et à une diminution de la contrepartie éventuelle de 2 120 000 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Groupe Alithya inc. – États financiers consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2024	2023
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(16 660)	(30 097)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement		29 008	34 033
Contrepartie éventuelle	20	(3 827)	9 157
Charges financières nettes	21	11 857	9 335
Rémunération fondée sur des actions	14	4 863	6 740
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)		153	(318)
Perte de change réalisée (gain de change réalisé) au titre du remboursement de la dette à long terme		(26)	861
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	19, 20	1 462	3 697
Règlement des UAI	14	(371)	—
Autres		(290)	—
Impôts différés	12	(256)	(6 826)
		25 913	26 582
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	22	(10 244)	2 300
Flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation		15 669	28 882
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	6	(746)	(1 736)
Entrées d'immobilisations incorporelles	8	(41)	(849)
Liquidités soumises à des restrictions		—	3 254
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	4	—	(14 397)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(787)	(13 728)
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes	18	148 340	98 682
Remboursement de la dette à long terme	18	(159 110)	(97 518)
Exercice d'options sur actions	13	6	346
Remboursement des obligations locatives, y compris de coûts liés à la résiliation de contrats de location	7	(5 813)	(3 653)
Coûts d'émission d'actions	13	—	(29)
Actions achetées à des fins d'annulation	13	(953)	(1 033)
Charges financières payées	21	(11 047)	(8 121)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(28 577)	(11 326)
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie		(29)	1 100
Variation nette de la trésorerie		(13 724)	4 928
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice		22 583	17 655
Trésorerie, à la clôture de l'exercice		8 859	22 583
Montants payés en trésorerie (inclus dans les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation)			
Impôts payés		601	411

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

1. LOIS APPLICABLES ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Alithya inc. (collectivement avec ses filiales, « Alithya » ou la « Société ») est une société de services professionnels qui fournit des services et des solutions de TI en misant sur l'utilisation optimale des technologies numériques dans les domaines des stratégies d'affaires, de la transformation organisationnelle et de l'accompagnement technologique.

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (les « actions à droit de vote subalterne ») de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « ALYA ».

Le siège social de la Société est situé au 1100, boulevard Robert-Bourassa, bureau 400, à Montréal (Québec), Canada H3B 3A5.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le 12 juin 2024, le conseil d'administration (le « Conseil ») a approuvé et autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour ce qui suit :

- les actifs identifiables acquis et les passifs et les passifs éventuels découlant d'un regroupement d'entreprises, qui sont habituellement évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition;
- les obligations liées à un contrat de location, qui sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements au titre de contrats de location qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location; et
- les accords de paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution, conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de sa capacité de diriger les activités de l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions intragroupe et tous les soldes intragroupe, de même que tout produit et toute charge latents découlant des transactions intragroupe, sont éliminés au moment de la consolidation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Voici les principales filiales de la Société :

Entité	Territoire	2024	2023
		Pourcentage de participation	Pourcentage de participation
Alithya Canada inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Services Conseils inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Digital Technology Corporation	Ontario, Canada	100 %	100 %
Alithya USA, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Financial Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Ranzal LLC	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Zero2Ten, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Fullscope Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Vitalyst, LLC	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Datum Consulting Group, LLC	Indiana, É.-U.	100 %	100 %
Alithya France SAS	France	100 %	100 %
DCG Team UK Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Datum Consulting Group Australia Pty Limited	Australie	100 %	100 %
Alithya Numérique Maroc SARL	Maroc	100 %	100 %
Datum Cybertech India Pvt Ltd.	Inde	100 %	100 %

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

L'information financière contenue dans les présents états financiers consolidés de la Société est présentée en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité dans le groupe établit sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments qui figurent dans les états financiers consolidés de chaque entité sont mesurés en fonction de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce des activités.

Soldes et opérations en devises

Les revenus, les charges, ainsi que les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Activités étrangères

Les actifs et les passifs de chaque entité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont tous convertis en dollars canadiens lors de la consolidation, au cours de clôture à la date de clôture. Les revenus et les charges ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens au cours de la période de présentation de l'information. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve des écarts de conversion dans les capitaux propres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information propre à chaque secteur est présentée en adéquation avec les rapports internes fournis au principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs à présenter.

Une société doit présenter de l'information de manière distincte sur chaque secteur opérationnel et peut combiner en un secteur à présenter des secteurs opérationnels qui présentent des caractéristiques économiques semblables ou qui n'atteignent pas les seuils quantitatifs.

La Société compte trois secteurs opérationnels et à présenter par emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

COMPTABILISATION DES REVENUS, DES TRAVAUX EN COURS ET DES REVENUS DIFFÉRÉS

La Société tire des revenus des secteurs des technologies de l'information, principalement par l'intermédiaire de services de stratégies d'affaires, de transformation organisationnelle et d'accompagnement technologique. Ces services sont fournis aux termes de différentes ententes, lesquelles sont définies ci-après.

Les revenus sont comptabilisés soit à un moment précis ou progressivement lorsque la Société a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) les obligations de prestation en transférant les biens ou les services promis à ses clients, et incluent une contrepartie variable comme des escomptes, des rabais sur volume, des pénalités liées au niveau de service et des incitatifs. La contrepartie variable est estimée en se basant soit sur la méthode de l'espérance mathématique ou celle du montant le plus probable, et est incluse dans le prix de transaction uniquement dans la mesure où il est hautement probable qu'aucun renversement important des revenus comptabilisés ne sera effectué. Pour poser ce jugement, la direction prendra surtout en considération l'ensemble des renseignements dont elle dispose alors, la connaissance qu'a la Société du client ou du secteur d'activité, le type de services à fournir et les modalités contractuelles propres à chaque accord.

La Société conclut des accords comportant plusieurs obligations de prestation qui comprennent habituellement des services de consultation, des services de soutien (y compris d'entretien) subséquent et les logiciels. Aux termes des accords qui comportent plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction doit être attribué à chaque obligation de prestation en fonction d'un prix de vente spécifique relatif. La Société a fixé des prix de vente distincts pour :

- les services-conseils en fonction d'un taux horaire fixe et uniforme pour les transactions autonomes;
- les services de soutien après la signature de l'accord en fonction des prix observables pour les renouvellements distincts;
- les logiciels au moyen de taux fixes et uniformes pour les composants logiciels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Certains des accords conclus par la Société peuvent comprendre des dispositions sur l'acceptation des clients. Chaque disposition est analysée afin de déterminer si le processus de génération du profit est terminé lorsque le service est offert. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une acceptation officielle du client pour comptabiliser les revenus, à condition que la Société fasse la démonstration objective que les critères stipulés dans les dispositions d'acceptation sont remplis. Certains critères analysés comprennent notamment l'expérience antérieure avec des types d'accords similaires, que les dispositions d'acceptation soient propres au client ou incluses dans tous les accords, la durée de l'échéance d'acceptation et l'expérience antérieure avec le client en question.

Les modifications de contrat constituent des changements qui touchent l'étendue et/ou le prix d'un contrat et qui sont approuvés par les parties au contrat. L'approbation peut se faire par écrit ou verbalement, ou découler implicitement des pratiques d'affaires habituelles des parties et elle est juridiquement exécutoire. La Société comptabilise les modifications comme un contrat distinct si les modifications viennent ajouter d'autres services distincts dont le prix est établi proportionnellement aux prix de vente spécifiques, ou si les services qui demeurent différent de ceux qui sont déjà transférés. Autrement, les modifications sont plutôt comptabilisées comme faisant partie du contrat initial. Lorsque la modification du contrat n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, la Société apporte un ajustement cumulatif aux revenus du contrat existant à la date de sa modification ou, si les services à rendre constituent des obligations de prestation distinctes, elle comptabilise la contrepartie résiduelle de manière prospective.

Accords fondés sur le temps et les ressources

Les revenus des stratégies d'affaires et des services de transformation organisationnelle, notamment d'implantation d'applications d'entreprise, aux termes d'accords fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que la prestation des services a lieu. La facturation des contrats pour de tels accords correspond à la valeur fournie au client, de sorte que les revenus sont comptabilisés sur une base horaire.

Lorsque la facturation des accords fondés sur le temps et les ressources ne correspond pas à la valeur fournie au client, les contrats sont comptabilisés selon les méthodes comptables applicables aux accords à prix forfaitaire, selon la définition ci-dessous.

Accords à prix forfaitaire

Les revenus tirés des services de transformation organisationnelle, notamment d'implantation d'applications d'entreprise aux termes d'accords à prix forfaitaire dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés progressivement selon la méthode d'évaluation de la progression déterminée par les efforts de la Société ou les données relatives à la satisfaction de l'obligation de prestation par rapport aux données sur les prévisions au total (la « méthode fondée sur les intrants ») à mesure que la Société satisfait à ses obligations de prestation conformément aux modalités des accords. La Société se sert principalement des coûts de main-d'œuvre pour évaluer l'avancement menant à la réalisation. Cette méthode s'appuie sur des estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus pour l'achèvement du service, estimations qui sont comparées aux coûts de main-d'œuvre engagés jusqu'alors en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. La direction analyse régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de main-d'œuvre attendus. Si le résultat d'un accord ne peut pas être estimé de façon fiable, les revenus sont comptabilisés jusqu'à concurrence des coûts relatifs à l'accord engagés dont le recouvrement est probable. Aux termes de certains contrats, la Société comptabilise les revenus selon son droit à une contrepartie lorsque ce montant correspond à la prestation effectuée par l'entité jusqu'à la date considérée.

Accords fondés sur les services d'accompagnement technologique

Les revenus tirés des services gérés sont générés au moyen d'honoraires récurrents en contrepartie d'un service mensuel récurrent (généralement un service de soutien). Les revenus tirés de ces services sont constatés pendant la durée du contrat, selon le mode d'amortissement linéaire ou fondé sur l'utilisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les abonnements aux services de formation, dont les clients peuvent se prévaloir en tout temps et de manière illimitée, sont comptabilisés progressivement, selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

Les revenus tirés des logiciels proviennent en partie de la revente de certains logiciels de série de tiers fournisseurs et de l'entretien. La majorité des logiciels vendus par la Société sont livrés par voie électronique. Pour les logiciels livrés par voie électronique, la Société considère qu'il y a transfert de contrôle lorsque le client a) prend possession du logiciel par téléchargement (c'est-à-dire lorsque le client prend possession des données électroniques sur son équipement informatique), ou b) a reçu des codes d'accès qui lui permettent de prendre immédiatement possession du logiciel sur son équipement informatique conformément à une entente ou à un bon de commande pour le logiciel. Dans tous les cas, la revente de logiciels de tiers fournisseurs et le service d'entretien sont comptabilisés sur une base nette.

Les revenus tirés des logiciels de tiers fournisseurs et des services d'entretien sont constatés au moment de la livraison du logiciel, puisque la garantie et l'entretien connexes sont assurés par le fournisseur principal du logiciel et non par la Société.

Les logiciels créés par la Société et l'entretien connexe sont présentés sur une base brute. Les revenus sont comptabilisés à un moment précis lorsqu'ils sont distincts de l'entretien et du soutien, sinon, ils sont comptabilisés pendant la durée du contrat. Les revenus générés par la vente de logiciels-services (SaaS) créés par la Société sont comptabilisés selon le mode d'amortissement linéaire, car la Société se tient prête à fournir à ses clients un accès continu à ses logiciels conformément aux modalités du contrat signé. Dans le cas d'une entente de services SaaS dont la tarification varie selon l'utilisation du consommateur et dont le prix est établi à un taux fixe en fonction de l'utilisation, la Société comptabilise les revenus pendant la durée du contrat, selon son droit à une contrepartie lorsque ce montant correspond à la valeur de la prestation effectuée par l'entité jusqu'à la date considérée.

Pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus

Des pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus peuvent survenir en raison de coûts supplémentaires liés au contrat qui n'ont pas été prévus au moment de la passation du contrat. Les pertes au titre de contrats sont évaluées au montant de l'excédent des coûts marginaux estimatifs, notamment les coûts directs de la main-d'œuvre et des ressources, ainsi que l'imputation d'autres coûts directement liés à l'exécution de contrats, par rapport au total des revenus estimatifs tirés du contrat. Les pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle il est probable qu'une perte sera subie. La perte attendue est tout d'abord portée en diminution des coûts connexes capitalisés liés au contrat, le cas échéant. L'excédent est ensuite comptabilisé à titre d'obligation de prestation dans les contrats de clients au poste Créditeurs et charges à payer. La direction analyse régulièrement la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

Travaux en cours et revenus différés

Les montants comptabilisés à titre d'excédent des revenus aux factures sont classés comme des travaux en cours. Les montants reçus avant la prestation des services sont classés à titre de revenus différés lorsque la Société est autorisée à les facturer sans condition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation et décomptabilisation

La comptabilisation des actifs et des passifs financiers se fait lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, qu'il est réglé, qu'il est annulé ou qu'il expire.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Tous les actifs financiers de la Société sont classés à titre de coûts amortis. Le classement est déterminé par les deux points suivants :

- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À l'exception des débiteurs et autres créances qui ne comportent pas une composante de financement importante et qui sont évalués au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, le cas échéant.

L'ensemble des revenus et des charges liés aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la dépréciation des débiteurs et autres créances, qui est présentée dans les charges de vente, générales et administratives.

Évaluation ultérieure des actifs financiers au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. L'actualisation est omise si l'effet de l'actualisation est non significatif.

Dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours

La Société utilise la méthode simplifiée pour estimer les pertes de crédit découlant des débiteurs et autres créances ainsi que des travaux en cours, puis inscrit la correction de valeur qui en découle à titre de pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Ces pertes constituent les insuffisances attendues dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du risque de défaillance à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. La Société utilise l'expérience antérieure, des indicateurs externes et des informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La Société évalue la dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours en fonction du nombre de jours pendant lesquels l'ensemble des comptes de clients sont en souffrance, étant donné que des clients qui disposent d'échéances de paiement semblables partagent des caractéristiques sur le plan du risque de crédit. De plus, la Société évalue la dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours en fonction de chaque client selon les risques particuliers identifiés.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont considérés en souffrance et à risque en fonction de divers facteurs économiques et propres à l'actif, ou s'il devient probable qu'un client fera faillite ou sera l'objet d'une autre procédure d'insolvabilité.

Classement et évaluation des passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Société sont initialement évalués à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. De plus, ils sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les frais liés aux intérêts sont comptabilisés au titre des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le bénéfice (la perte) de base par action correspond au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple ») (collectivement les « actions ») divisé(e) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice dilué (la perte diluée) par action est établi(e) selon la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions différées, des unités d'actions incessibles et des unités d'actions liées au rendement.

AIDE GOUVERNEMENTALE

Certaines filiales sont admissibles aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires. Ces programmes peuvent prendre la forme de subventions et de crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsque la filiale dispose d'un niveau d'assurance raisonnable qu'elle l'obtiendra et qu'elle se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale est comptabilisée comme une réduction du coût de la dépense admissible.

Lors de la préparation des demandes, l'exercice du jugement est requis pour l'interprétation de la réglementation relative à ces programmes, l'évaluation de l'admissibilité des activités des filiales ainsi que la détermination et la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes font l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par la Société. La direction évalue les montants à recevoir aux termes de ces programmes. Le montant d'aide gouvernementale effectivement reçue au terme des examens et des audits peut différer des montants comptabilisés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée d'utilité prévue, à l'aide des méthodes suivantes :

	Méthode	Taux
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Sur la durée du contrat de location

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

CONTRATS DE LOCATION

La Société comme preneuse

Pour tout nouveau contrat conclu, la Société détermine si celle-ci constitue un contrat de location ou si elle en contient un. Un contrat de location se définit comme suit : « contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien déterminé (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Évaluation et comptabilisation des contrats de location comme preneur

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est l'objet d'une évaluation au coût, qui tient compte de l'évaluation initiale de l'obligation locative, de tout coût direct initial engagé par la Société, d'une estimation de tous les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien à la fin du contrat de location et de tout paiement au titre des contrats de location effectué avant la date de début du contrat de location (déduction faite de tout incitatif reçu).

La Société amortit l'actif au titre de droits d'utilisation selon le mode linéaire, pour la période allant de la date de début du contrat de location jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée du contrat de location tient compte de toute option de renouvellement ou de résiliation, dans la mesure où la Société est raisonnablement certaine de l'exercer. La Société procède également à un test de dépréciation de l'actif au titre de droits d'utilisation lorsqu'il existe des indicateurs pour ce faire.

À la date de début du contrat de location, la Société évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location non versés à cette date, dont l'actualisation a été établie selon le taux d'intérêt implicite en vertu du contrat de location si ce taux est aisément disponible, ou selon le taux d'emprunt marginal de la Société.

Les paiements au titre des contrats de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent des paiements fixes (y compris des paiements fixes en substance), des paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, des montants que la Société s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle et des paiements découlant d'options dont la Société a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. Les paiements liés aux composantes non locatives, soit principalement les frais d'entretien des parties communes, sont exclus des obligations locatives et sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

À la suite de l'évaluation initiale, le montant de l'obligation locative est réduit des paiements versés et accru pour tenir compte des intérêts, lesquels sont comptabilisés au titre des charges financières nettes. L'obligation sera réévaluée pour tenir compte de toute réévaluation ou modification, ou de tout changement apporté aux paiements fixes en substance.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant se reflète dans l'actif au titre de droits d'utilisation, ou dans la perte nette si l'actif au titre de droits d'utilisation est déjà ramené à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur selon les mesures de simplification. Au lieu de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements ayant trait à ces éléments sont comptabilisés à titre de charge dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de relations clients, des accords de non-concurrence, de solutions d'affaires pour utilisation interne, de licences d'utilisation de logiciels et d'appellations commerciales. Les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels (les « logiciels ») sont comptabilisées au coût. En outre, les solutions d'affaires pour utilisation interne développées à l'interne sont capitalisées si elles répondent à des critères particuliers de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si la Société démontre sa capacité et son intention de les utiliser. L'amortissement des solutions d'affaires pour utilisation interne commence une fois que la solution est prête à être utilisée. Les relations clients, les accords de non-concurrence, les solutions d'affaires pour utilisation interne, les licences d'utilisation de logiciels et les appellations commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La Société amortit ses immobilisations incorporelles selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

	Mode	Période
Relations clients	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Accords de non-concurrence	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Logiciels	Amortissement linéaire	3 ans
Appellations commerciales	–	Indéterminée

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

GOODWILL

Le goodwill qui se dégage d'une acquisition d'entreprise est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition et correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part des actifs nets identifiables obtenus et des passifs pris en charge de l'entité acquise revenant à la Société. Il est évalué après déduction du cumul des dépréciations. Le goodwill n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL

Échéancier des tests de dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill de la Société est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait avoir subi une dépréciation. À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, au 31 mars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Tests de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être individuellement soumis aux tests sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'unité génératrice de trésorerie, ou au groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est faite sous réserve d'un test de plafonnement du coût entier d'un secteur opérationnel et reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins d'information interne. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée.

Reprise de dépréciation

Une dépréciation comptabilisée pour le goodwill n'est pas reprise. Pour ce qui est des autres actifs, les dépréciations comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture à la recherche d'indices démontrant que la dépréciation a diminué ou n'existe plus. Une dépréciation est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une dépréciation n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été déterminée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises comprennent les coûts de transactions liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles se réalisent ou non, les coûts d'intégration des entreprises acquises, y compris les loyers excédentaires, les gains ou pertes à la modification de contrats de location, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation provenant de regroupements d'entreprises précédents, les gains ou les pertes à la cession d'actifs non essentiels, les frais de transition relatifs aux intégrations de systèmes, la contrepartie éventuelle, de même que la rémunération des employés liée aux acquisitions d'entreprises et les coûts de séparation découlant d'intégrations et de changements importants à la structure de gestion.

Les coûts de réorganisation, constitués principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsqu'un plan officiel détaillé mentionnant nommément l'entreprise ou la partie de celle-ci en cause, précisant l'emplacement et le nombre d'employés touchés et comportant une estimation détaillée des coûts connexes et des échéances pertinentes a été communiqué aux personnes concernées.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation. Les provisions de la Société pourraient comprendre les provisions pour litiges et réclamations découlant du cours normal des activités.

Les provisions pour litiges et réclamations se fondent sur l'expérience antérieure, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan pour les impôts différés.

Les impôts exigibles sont comptabilisés relativement aux montants prévus à payer ou à recevoir selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en fonction des différences temporaires déductibles ou imposables entre les montants comptabilisés aux fins d'états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel les différences devraient être recouvrées ou réglées. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte, et les différences liées aux participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires imposables générées par la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur différentes entités imposables qui ont l'intention de régler les passifs et les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales, ces crédits d'impôt et ces différences temporaires déductibles non utilisés pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont révisés à toutes les dates de clôture et diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent se réalise.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont classées comme des capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont déduits des capitaux propres, déduction faite des éventuelles incidences fiscales.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Lorsque la Société achète ses actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la contrepartie payée, y compris les coûts marginaux qui y sont directement imputables (nets d'impôts), est déduite des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société, jusqu'à ce que les actions soient annulées. Lorsque les actions sont annulées, l'excédent de la contrepartie payée par rapport à la valeur attribuée moyenne des actions achetées aux fins d'annulation est passé en charges dans le déficit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'achat d'actions

La Société administre un régime d'achat d'actions pour les employés admissibles de la Société. Aux termes du régime, la Société verse des cotisations de contrepartie correspondant à celles effectuées par les employés, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal du salaire brut de l'employé. Les cotisations versées par la Société sont comptabilisées à titre de salaire au titre du coût des revenus ainsi que dans les charges de vente, générales et administratives.

Régime incitatif à long terme (« RILT ») et Régime d'unités d'actions (« RUA ») (collectivement les « régimes incitatifs »)

La Société administre un RILT pour les employés et les administrateurs admissibles de la Société qui prévoit différents types d'attributions, notamment des options sur actions réglées en instruments de capitaux propres, des unités d'actions différées (« UAD »), des unités d'actions incessibles (« UAI ») et des unités d'actions liés au rendement (« UAR »). Le Conseil peut, à sa discrétion, choisir de régler les UAI et les UAR en espèces.

La Société administre également un RUA pour ses employés qui y sont admissibles. Aux termes de ce régime, les employés admissibles peuvent choisir de recevoir jusqu'à 50 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD ou d'UAI (« UAD/UAI en prime »). En contrepartie, la Société leur accorde un nombre d'UAD/UAI supplémentaires équivalant à 25 % des UAD/UAI en prime. Le RUA comprend également l'attribution d'UAD ou d'UAI sur une base discrétionnaire. Le Conseil peut, à sa discrétion, choisir de régler les UAD et les UAI en espèces.

La Société comptabilise l'ensemble des attributions comme étant réglées en instruments de capitaux propres, étant donné que le Conseil compte régler les attributions au titre du RILT par l'émission d'actions et les attributions au titre du RUA en actions à droit de vote subalterne achetées à la Bourse de Toronto.

Le paiement fondé sur des actions est comptabilisé aux charges de vente, générales et administratives, avec ajustement correspondant au surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits, selon la juste valeur à la date d'attribution. Les renoncations, qui sont estimées à la date d'attribution, sont incluses dans l'évaluation des charges et ajustées ultérieurement de façon à tenir compte des événements réels. Quant aux attributions dont les droits sont acquis progressivement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée selon le mode d'amortissement linéaire sur les périodes d'acquisition des droits correspondantes.

En ce qui concerne les options sur actions, la juste valeur à la date d'attribution est établie selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée par les participants au moment de l'exercice d'options sur actions est portée au crédit du capital-actions avec toute autre charge de rémunération fondée sur des actions initialement comptabilisé dans le surplus d'apport.

La juste valeur à la date d'attribution des UAI et des UAD correspond à la juste valeur de l'action à droit de vote subalterne sous-jacente à la date d'attribution. Dans le cas des UAD et des UAI attribuées aux termes du RUA, la juste valeur de la charge de rémunération fondée sur des actions est établie à 125 % de la juste valeur de la prime dont le règlement doit être fait sous forme d'UAD et/ou d'UAI, avec ajustement correspondant au surplus d'apport. Une charge est comptabilisée à titre de paiements fondés sur des actions aux charges de vente, générales et administratives sur la période d'acquisition des droits, et un montant correspondant est porté au surplus d'apport. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'unités pour lesquelles les conditions de service connexe et de rendement devraient être respectées, de sorte que le montant comptabilisé à titre de charge soit fondé ultimement sur les unités attribuées pour lesquelles les conditions de service connexe et de rendement autre que celui du marché ont été respectées à la date d'acquisition des droits.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les modalités de chaque attribution de UAR, notamment les objectifs de rendement lié ou non au marché, sont déterminées par le Conseil. Pour la tranche des UAR dont l'émission dépend des conditions de performance qui ne sont pas des conditions de marché, le montant des UAR comptabilisé à titre de charge est ajusté en fonction d'une estimation de la juste valeur évaluée selon la méthode de Monte Carlo, qui tient compte des conditions de performance qui ne sont pas des conditions de marché à la date d'attribution. Pour la tranche des UAR dont l'émission dépend des conditions de performance qui ne sont pas des conditions de marché, le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient répondre aux conditions de service connexe et de rendement non lié au marché, de sorte que le montant comptabilisé ultimement soit fondé sur le nombre d'attributions qui répondent aux conditions de service connexe et de rendement non lié au marché à la date d'acquisition des droits. Le Conseil décide si les objectifs de rendement ont été atteints ou non.

Lorsque les UAD, les UAI et les UAR sont réglés, la juste valeur de l'attribution comptabilisée est retirée du surplus d'apport et portée au crédit du capital-actions.

JUGEMENT IMPORTANT DE LA DIRECTION POUR L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées.

Les jugements critiques émis par la direction pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont :

Détermination des unités génératrices de trésorerie – L'identification des UGT et le regroupement d'actifs au sein de chacune reposent sur l'information actuellement disponible concernant l'expérience réelle d'utilisation et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont la Société gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché qu'elles desservent. Ainsi, les UGT identifiées par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM, ERP et Solutions de données.

Détermination de secteurs opérationnels – La Société fait appel à son jugement relativement à la détermination de secteurs opérationnels à des fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. La Société a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte trois secteurs à présenter par emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

Comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants – La Société comptabilise les revenus découlant des accords, qui peuvent s'étendre sur plus d'une période de déclaration, selon la méthode fondée sur les intrants. Les revenus découlant des accords à prix forfaitaire sont comptabilisés au fil du temps, selon une évaluation de la progression d'après la meilleure estimation que fait la Société du montant total des coûts de main-d'œuvre attendus et des risques liés à la prestation des services. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires de la Société, ainsi que sur l'expérience antérieure de celle-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques, servent à estimer le pourcentage d'avancement.

Dépréciation des actifs non courants – Le test de dépréciation que la Société applique au goodwill est fondé sur les estimations internes des montants recouvrables de chacune de ses UGT, établis selon la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'exploitation continue de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au prix qui serait obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une opération ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, déduction faite des coûts marginaux directement attribuables à la cession de l'UGT, à l'exclusion de la charge financière et de la charge d'impôt.

Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie prévisionnels qui sont pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans ainsi que le taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus.

Les principales hypothèses relatives à la juste valeur diminuée des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie estimatifs qui sont pris en compte pour établir les prévisions de la Société quant au BAIIA ajusté (tel qu'il est défini à la note 26), ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Toute variation de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant recouvrable calculé et, ultimement, sur le montant comptabilisé au titre de la dépréciation du goodwill, le cas échéant. Se reporter à la note 9 pour des renseignements complémentaires sur les hypothèses qui ont été utilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Acquisitions d'entreprises – La juste valeur attribuée aux immobilisations incorporelles identifiables obtenues dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise est fondée sur les hypothèses de la direction, y compris celles qui seraient formulées par les intervenants du marché, agissant dans leur intérêt économique. La Société établit la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables en utilisant les techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent généralement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les hypothèses principales utilisées pour établir la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations incorporelles identifiables obtenues dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise incluent les flux de trésorerie prévisionnels attribuables à l'actif, les taux d'actualisation et, le cas échéant, les taux d'attrition.

Les variations subséquentes de la juste valeur sont ajustées en fonction du coût d'acquisition, si elles constituent des ajustements de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période comprise entre la date d'acquisition et la date à laquelle tous les renseignements importants nécessaires à la détermination de la juste valeur sont disponibles, sans excéder douze mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

MODIFICATIONS AUX NORMES COMPTABLES EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2023 :

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* et l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Les modifications aident les entités à présenter des informations à fournir sur les méthodes comptables plus utiles pour les principaux utilisateurs d'états financiers, comme suit :

- en remplaçant l'exigence de présentation d'information sur les « principales » méthodes comptables conformément à IAS 1 par une exigence de présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables. Conformément à ces modifications, une méthode comptable est significative si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers;
- en fournissant des indications dans l'énoncé de pratiques en IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

La Société a mis à jour l'information à fournir sur ses méthodes comptables aux présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Modifications à IAS 8, Définition d'estimations comptables

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'introduire une nouvelle définition des « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement d'estimations comptables ». Les modifications apportent également des précisions visant à aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables doivent être appliqués de façon prospective. La modification à IAS 8 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Modifications à IAS 12, Impôts sur le résultat

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent. Les sociétés seront donc tenues de comptabiliser l'actif d'impôts différés et le passif d'impôts différés pour tenir compte de ces différences temporaires qui prennent naissance à la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une obligation de démantèlement. La Société a mis à jour l'information fournie aux présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les modifications adoptées ont entraîné une majoration de 4 907 000 \$ de l'actif d'impôt différé au titre de l'obligation locative et du passif d'impôt différé au titre du droit d'utilisation au 31 mars 2023 aux fins de présentation de l'information financière dans les notes, sans incidence sur le montant net du passif d'impôt différé comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX FUTURES NORMES COMPTABLES

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations à apporter aux normes existantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont données ci-après :

[IAS 1, Présentation des états financiers](#)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins douze mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié la norme *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)* afin de préciser que seules les clauses restrictives auxquelles une société doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

[IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers](#)

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes des états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Datum

Aperçu

Le 1^{er} juillet 2022, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres émis et en circulation de l'entreprise américaine Datum Consulting Group, LLC et de ses sociétés affiliées internationales (« Datum ») (l'« acquisition de Datum »), un chef de file des services de transformation numérique au moyen du protocole IP qui soutient des organisations traitant de grands volumes de données, dont des assureurs et les gouvernements. La direction prévoit que la pratique de modernisation et l'offre de logiciel-service infonuagique (SaaS) seront complémentaires aux offres existantes d'Alithya et généreront des occasions de vente croisée.

L'acquisition de Datum a été réalisée pour une contrepartie de l'achat et d'autres contreparties représentant un montant total maximal de 45 488 000 \$ US (58 550 000 \$).

La contrepartie de l'achat, d'un montant total de 27 200 000 \$ US (35 010 000 \$), comprenait : i) un montant en espèces de 13 542 000 \$ US (17 430 000 \$), déduction faite d'un ajustement relatif au fonds de roulement; ii) un montant de 4 313 000 \$ US (5 552 000 \$) payé au moyen de l'émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne; et iii) un solde de vente de 9 345 000 \$ US (12 028 000 \$), exigible au cours d'une période de trois ans, soit les 1^{ers} juillet 2023, 2024 et 2025 (les « dates d'anniversaire ») (note 11).

Les autres contreparties, d'un montant maximal de 18 288 000 \$ US (23 540 000 \$), comprenaient : i) une contrepartie en espèces différée de 975 000 \$ US (1 255 000 \$); ii) une contrepartie en actions différée comprenant 1 867 261 actions à droit de vote subalterne ayant une valeur de 4 313 000 \$ US (5 552 000 \$); et iii) une contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 13 000 000 \$ US (16 733 000 \$), toutes exigibles sur une période de trois ans aux dates d'anniversaire.

La contrepartie en espèces différée est comptabilisée comme rémunération des employés liée à l'acquisition de l'entreprise au cours d'une période de trois ans (note 20).

La contrepartie en actions différée est comptabilisée comme rémunération fondée sur des actions versée à un employé au cours d'une période de trois ans (note 14).

La contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel est payable sous forme d'un montant en espèces (75 %) et sous forme d'actions à droit de vote subalterne (25 %). De ces actions, un maximum de 1 517 151 actions à droit de vote subalterne sont disponibles pour émission, et leur valeur s'élève à 3 505 000 \$ US (4 511 000 \$). Des périodes se terminant respectivement à chacune des dates d'anniversaire sont prévues pour la contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel.

Le 31 mars 2023, un accord visant une modification de la convention d'achat d'actions a été exécuté. Aux termes de cet accord, la condition liée à l'emploi pour le versement au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel (la « modification de la clause d'indexation sur le résultat ») a été retirée.

En raison de la modification de la clause d'indexation sur le résultat, un passif au titre de la contrepartie éventuelle de 7 037 000 \$ (5 202 000 \$ US), qui représente la tranche exigible en espèces, et un surplus d'apport de 2 120 000 \$, qui représente la tranche à régler en actions, pour une charge totale de 9 157 000 \$, ont été comptabilisés au 31 mars 2023, ce qui représente la valeur actualisée du montant qui devrait être versé relativement à la clause d'indexation sur le résultat potentiel au cours des trois prochaines années. La charge liée à la contrepartie éventuelle est comptabilisée à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises (note 20).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

La tranche de la contrepartie éventuelle réglée en actions est ajustée pour refléter le nombre d'attributions qui devraient répondre aux conditions de performance qui ne sont pas une condition de marché, de sorte que le montant comptabilisé à terme comme charge sera fondé sur le nombre d'attributions qui répondent aux conditions de performance qui ne sont pas une condition de marché aux dates d'acquisition des droits.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge a été établie et l'évaluation de la contrepartie de l'achat a été finalisée le 31 mars 2023.

Le 31 mars 2024, la direction a revu sa meilleure estimation du montant payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel, ce qui a donné lieu au recouvrement d'un montant total de 3 827 000 \$, comptabilisé à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises (note 20), avec ajustement correspondant au passif au titre de la contrepartie éventuelle ainsi qu'au surplus d'apport.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes ayant trait à l'acquisition de Datum d'environ 1 369 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

Répartition du prix d'acquisition

La répartition de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition de Datum	\$
Actifs courants	
Trésorerie	2 798
Débiteurs et autres créances	3 552
Travaux en cours	1 301
Charges payées d'avance	159
	7 810
Actifs non courants	
Autres actifs	2
Immobilisations corporelles	55
Actifs au titre de droits d'utilisation	135
Immobilisations incorporelles (note 7)	24 070
Goodwill (note 8)	13 696
	45 768
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	4 255
Revenus différés	945
Tranche courante des obligations locatives	71
	5 271
Passifs non courants	
Obligations locatives	64
Passifs d'impôts différés	6 398
	11 733
	34 035

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de Datum dans les activités existantes de la Société. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill soit déductible aux fins de l'impôt.

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition pour chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition de Datum	\$
Contrepartie transférée en espèces	17 430
Émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne (note 13)	5 552
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 9 345 000 \$ US (12 028 000 \$) (note 11)	11 053
Contrepartie totale transférée	34 035

Contribution de Datum aux résultats de la Société

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les activités de Datum ont généré des revenus d'environ 16 326 000 \$ et une perte avant impôts de 15 762 000 \$, ce qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 5 658 000 \$, une contrepartie éventuelle de 9 157 000 \$, une rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises de 2 644 000 \$, et des coûts d'acquisition et d'intégration de 2 099 000 \$.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} avril 2022, les revenus et la perte avant impôts pro forma consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 se seraient établis respectivement à 526 492 000 \$ et à 38 991 000 \$. Ces montants ont été calculés en se fondant sur les résultats de Datum et ils ont été ajustés pour tenir compte :

- des différences de méthodes comptables entre la Société et Datum;
- du retrait des coûts de transaction engagés par Datum du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022;
- de l'amortissement additionnel qui aurait été comptabilisé en présumant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1^{er} avril 2022.

Trafic 3W inc.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Trafic 3W inc. (l'« acquisition de Trafic 3W ») pour une contrepartie totale de 2 005 000 \$, montant comprenant 900 000 \$ en espèces et un solde de prix d'achat à payer de 1 105 000 \$.

Le montant réel payé à l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise de 86 000 \$, était de 814 000 \$, pour une contrepartie totale transférée de 1 919 000 \$. Le prix d'achat a principalement été imputé aux immobilisations incorporelles et au goodwill, à raison de montants respectivement de 455 000 \$ et de 1 270 000 \$. Les immobilisations incorporelles acquises à la date d'acquisition, qui se composaient de relations clients, et le goodwill ont été imputés à l'UGT du Canada.

Le solde du prix d'achat à payer a été réglé en octobre 2022 par l'émission de 83 449 actions à droit de vote subalterne, pour une valeur totale de 281 000 \$ et le solde, au montant de 824 000 \$, a été payé en espèces.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

5. DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCES

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs et autres créances, déduction faite de la correction de valeur pour perte de crédit estimée	98 346	90 007
Autres créances	462	2 446
	98 808	92 453

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au	31 mars 2024				31 mars 2023			
	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût d'ouverture	1 725	6 792	8 081	16 598	1 874	4 925	8 494	15 293
Entrées	174	550	22	746	89	1 321	326	1 736
Entrées au moyen d'acquisitions d'entreprises (note 4)	—	—	—	—	—	55	—	55
Cessions/mises hors service	(325)	—	(2 125)	(2 450)	(325)	(13)	(758)	(1 096)
Écart de conversion	(2)	17	4	19	87	504	19	610
Coût de clôture	1 572	7 359	5 982	14 913	1 725	6 792	8 081	16 598
Cumul des amortissements d'ouverture	651	3 829	3 394	7 874	448	2 083	2 350	4 881
Charge d'amortissement	448	1 884	1 006	3 338	280	1 344	1 183	2 807
Perte de valeur	260	—	1 296	1 556	164	5	605	774
Cessions/mises hors service	(325)	—	(2 125)	(2 450)	(325)	(13)	(758)	(1 096)
Écart de conversion	1	4	—	5	84	410	14	508
Cumul des amortissements de clôture	1 035	5 717	3 571	10 323	651	3 829	3 394	7 874
Valeur comptable nette	537	1 642	2 411	4 590	1 074	2 963	4 687	8 724

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

7. CONTRATS DE LOCATION

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation suivants ont trait à des biens immobiliers assortis de droits d'utilisation.

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	9 353	15 146
Entrées	557	428
Amortissement	(2 575)	(3 729)
Dépréciation ^{a)}	(1 272)	(2 923)
Décomptabilisation ^{b)}	(448)	—
Effet du taux de change	(9)	431
Valeur comptable nette	5 606	9 353

^{a)} Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation par rapport à certains actifs immobiliers au titre de droits d'utilisation, étant donné l'examen en cours de sa stratégie immobilière à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société, de réaliser des synergies et d'améliorer la structure de coûts de l'entreprise regroupée. Par conséquent, une charge de dépréciation de 1 272 000 \$ (1 984 000 \$ en 2023) est présentée dans les charges de vente, générales et administratives, et un montant de 0 \$ (939 000 \$ en 2023) est présenté dans les coûts d'intégration.

^{b)} Durant l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a conclu une entente de sous-location d'une partie de ses locaux pour bureaux à un sous-locataire. La sous-location a donné lieu à la décomptabilisation de l'actif au titre de droits d'utilisation lié aux locaux pour bureaux et à la comptabilisation d'une créance locative à court et à long terme, respectivement dans les débiteurs et autres créances et les autres actifs, pour un montant total de 1 033 000 \$ (103 000 \$ en 2023).

Obligations locatives

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	18 516	21 263
Entrées	557	428
Paiements au titre des contrats de location	(5 617)	(4 478)
Intérêts au titre des contrats de location	664	825
Réévaluation	(2 593)	—
Effet du taux de change	(7)	478
Solde de clôture	11 520	18 516
Tranche courante	4 136	3 873
	7 384	14 643

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

7. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Les paiements contractuels relatifs aux obligations locatives au 31 mars 2024 sont les suivants :

Au	31 mars 2024
	\$
Moins d'un an	4 559
De un an à deux ans	2 750
De deux à cinq ans	3 981
Plus de cinq ans	1 325
Total des paiements non actualisés au titre de contrats de location à la clôture de la période	12 615

Montants comptabilisés à titre de perte nette

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Intérêts relatifs aux obligations locatives	664	825

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location, y compris les composantes non locatives, pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 était de 7 209 000 \$ et de 6 801 000 \$, respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au	31 mars 2024					31 mars 2023				
	Relations clients	Logiciels	Appellations commerciales ^{a)}	Accords de non-concurrence	Total	Relations clients	Logiciels	Appellations commerciales ^{a)}	Accords de non-concurrence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût d'ouverture	163 208	15 812	2 841	7 733	189 594	145 966	4 989	—	6 886	157 841
Entrées, achats	—	41	—	—	41	—	93	—	—	93
Entrées au moyen d'acquisitions d'entreprises (note 4)	—	—	—	—	—	11 525	9 782	2 703	515	24 525
Entrées générées à l'interne	—	—	—	—	—	—	756	—	—	756
Cessions/mises hors service	—	—	—	—	—	—	(454)	—	—	(454)
Écart de conversion	89	13	3	5	110	5 717	646	138	332	6 833
Coût de clôture	163 297	15 866	2 844	7 738	189 745	163 208	15 812	2 841	7 733	189 594
Cumul des amortissements d'ouverture	74 135	6 279	—	4 845	85 259	49 958	2 741	—	3 215	55 914
Amortissement	17 304	4 279	—	1 512	23 095	22 183	3 843	—	1 471	27 497
Cessions/mises hors service	—	—	—	—	—	—	(454)	—	—	(454)
Écart de conversion	91	20	—	7	118	1 994	149	—	159	2 302
Cumul des amortissements de clôture	91 530	10 578	—	6 364	108 472	74 135	6 279	—	4 845	85 259
Valeur comptable nette	71 767	5 288	2 844	1 374	81 273	89 073	9 533	2 841	2 888	104 335

^{a)} Les appellations commerciales sont attribuées à l'UGT Solutions de données dans le cadre des tests de dépréciation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

9. GOODWILL

Au	31 mars 2024						
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions de données ^{b)}	Aucune répartition	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	78 405	136	9 592	63 867	14 393	—	166 393
Écart de conversion	—	(1)	11	74	16	—	100
Valeur comptable nette	78 405	135	9 603	63 941	14 409	—	166 493

Au	31 mars 2023						
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions de données ^{b)}	Aucune répartition	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	77 135	128	8 852	29 005	—	30 968	146 088
Acquisitions d'entreprises (note 4)	1 270	—	—	—	13 696	(1 049)	13 917
Répartition ^{a)}	—	—	—	29 919	—	(29 919)	—
Écart de conversion	—	8	740	4 943	697	—	6 388
Valeur comptable nette	78 405	136	9 592	63 867	14 393	—	166 393

^{a)} Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, à l'exécution de la répartition du prix d'acquisition, la Société a réparti le goodwill tiré de l'acquisition de Vitalyst dans l'UGT EPM pour les besoins des tests de dépréciation.

^{b)} Solutions de données est l'UGT qui se rapporte au goodwill tiré de l'acquisition de Datum aux fins des tests de dépréciation.

La Société a exécuté le test de dépréciation annuel aux 31 mars 2024 et 2023 et a conclu qu'aucune perte de valeur ne s'était produite.

Afin de déterminer si le goodwill a subi ou non une perte de valeur, la valeur comptable de l'UGT a été comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur déduction faite des coûts de sortie.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée selon les calculs de la valeur d'utilité, en excluant l'UGT ERP pour laquelle la Société a déterminé la valeur recouvrable, pour l'exercice clos le 31 mars 2023, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les calculs de la valeur d'utilité prévoient une projection triennale, suivie d'une extrapolation des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation futurs attendus des durées d'utilité restantes, selon un taux de croissance à long terme déterminé par la direction. La valeur actualisée des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation futurs attendus de chaque UGT est déterminée au moyen d'un CMPC avant impôts pertinent qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cette UGT.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

9. GOODWILL (SUITE)

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation pour chaque UGT sont présentées dans le tableau suivant :

Au	31 mars 2024				
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions de données
	%	%	%	%	%
CMPC avant impôts	13,8	19,4	17,7	17,8	18,9
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ^{d)}	1,8	1,4	1,9	1,9	1,9

Au	31 mars 2023				
	Canada	France	EPM	ERP	Solutions de données
	%	%	%	%	%
CMPC avant impôts	14,3	20,2	18,4	N/A	19,1
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ^{d)}	1,9	1,5	1,8	N/A	1,8

^{d)} Le taux de croissance à long terme est établi en fonction de recherches publiées de l'industrie.

La variation des principales hypothèses ayant trait aux calculs de la valeur recouvrable, sur une base individuelle, tel qu'il est indiqué ci-après, pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, ferait en sorte que les valeurs recouvrables seraient égales aux valeurs comptables.

Au	31 mars 2024	
	Augmentation différentielle du CMPC avant impôts	Baisse différentielle du taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation
	Points de base	Points de base
Canada	228	296
France	444	711
EPM ^{d)}	4 078	—
ERP	323	458
Solutions de données	285	386

^{d)} La valeur recouvrable de l'UGT EPM ne subit pas les effets de l'hypothèse quant à son taux de croissance à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

9. GOODWILL (SUITE)

Au	31 mars 2023	
	Augmentation différentielle du CMPC avant impôts	Baisse différentielle du taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation
	Points de base	Points de base
Canada	165	218
France	2 224	5 839
EPM	98	146
ERP ^{o)}	N/A	N/A
Solutions de données	1 795	3 335

^{o)} À l'exclusion de l'UGT ERP pour laquelle la Société a déterminé la valeur recouvrable, pour l'exercice clos le 31 mars 2023, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

De plus, une baisse de 18 % des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans entraînerait que les valeurs recouvrables seraient égales aux valeurs comptables pour les unités génératrice de trésorerie Canada et ERP (13 % pour l'UGT Canada au 31 mars 2023).

Valeur recouvrable des autres UGT, notamment l'UGT ERP pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a déterminé la valeur recouvrable de l'UGT ERP en fonction de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur de l'UGT ERP reposait sur un multiple appliqué au BAIIA ajusté (tel qu'il est défini à la note 26), qui tient compte des projections financières approuvées par la direction (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, tel qu'il est défini à la note 25). Les principales hypothèses de la méthode de la juste valeur des UGT sur une base individuelle, diminuée des coûts de sortie, comprennent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie estimatifs qui sont pris en compte pour établir les prévisions du BAIIA ajusté, ainsi que le multiple de 11 appliqué aux prévisions du BAIIA ajusté. Le multiple du BAIIA ajusté a été établi en ayant recours à des données de marché comparables à titre de référence. Les valeurs attribuées aux principales hypothèses représentent l'évaluation par la direction du BAIIA ajusté futur et sont fondées sur des données historiques provenant de sources externes et internes.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les principales hypothèses ayant trait à l'UGT ERP auraient pu entraîner un excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable en cas de modification. La variation des hypothèses relatives au calcul des valeurs recouvrables sur une base individuelle, tel qu'il est indiqué ci-après, pour l'exercice clos le 31 mars 2023, en présupposant que toutes les autres variables demeurent constantes, aurait pu faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	Diminution progressive de la marge du BAIIA ajusté	Diminution progressive du multiple du BAIIA ajusté
	Points de base	Multiple
ERP	231	2,4

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	41 751	53 357
Rémunération à payer	27 458	33 835
Taxes à la consommation à payer	5 708	4 071
	74 917	91 263

11. DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») ^{a)}	81 073	82 512
Prêts garantis ^{b)}	8 537	13 192
Prêts subordonnés non garantis ^{c)}	20 000	20 000
Solde de prix d'achat à payer, d'une valeur nominale de 8 436 000 \$ (6 230 000 \$ US) (12 641 000 \$ [9 345 000 \$ US] au 31 mars 2023), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 218 000 \$ (3 115 000 \$ US) dont l'échéance est le 1er juillet 2025	8 172	11 993
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 215 000 \$ et de 1 184 000 \$)	(400)	(507)
	117 382	127 190
Tranche courante de la dette à long terme	12 687	12 808
	104 695	114 382

^{a)} Le 22 décembre 2023, la Société a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention »). La convention portait le montant maximal dont la Société dispose au titre de la facilité de crédit en place à 140 000 000 \$, lequel peut, à certaines conditions, être porté à 190 000 000 \$ aux termes d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent, sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore aux taux CORRA ou SOFR, majorés d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers.

À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a consenti une hypothèque de premier rang sur l'universalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué et de la sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec grevant les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Aux termes de la convention, la Société est tenue de se conformer de manière continue à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont évaluées sur une base trimestrielle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

La facilité de crédit vient maintenant à échéance le 1^{er} avril 2026 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, mais la durée de la facilité de crédit ne peut excéder trois ans.

Au 31 mars 2024, le solde impayé aux termes de la facilité de crédit comprend un montant de 71 773 000 \$ (82 512 000 \$ au 31 mars 2023) payable en dollars américains (53 000 000 \$ US; 61 000 000 \$ US au 31 mars 2023).

La Société dispose d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire d'un montant maximal de 2 708 000 \$ (2 000 000 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel américain majoré de 1,00 %, avec la même sûreté et les mêmes clauses restrictives financières que la facilité de crédit. Le prêteur peut résilier cette facilité de crédit d'exploitation à tout moment. Il n'y avait pas de montant impayé au titre de cette facilité de crédit d'exploitation supplémentaire aux 31 mars 2024 et 2023.

^{b)} Les prêts garantis accordés par Investissement Québec dans le but de financer les crédits d'impôt remboursables de la Société sont assortis des modalités suivantes :

Au		31 mars	
		2024	2023
		\$	\$
Année à laquelle se rapporte le crédit d'impôt remboursable	Remboursables à la première des dates suivantes : la date d'obtention des crédits d'impôt remboursables ou le	Portant intérêt au	
2022	31 mars 2024	taux préférentiel + 1,00 %	—
2023	31 mars 2025	taux préférentiel + 1,25 %	8 537
			8 537
			13 192

En ce qui concerne les crédits d'impôt remboursables de 2023, le montant maximal pouvant faire l'objet d'un financement correspond au montant le moins élevé entre 90 % des crédits d'impôt remboursables admissibles et 10 670 000 \$. Les prêts sont garantis par une hypothèque de premier rang sur la totalité des crédits d'impôt remboursables financés à recevoir de la Société et une hypothèque de rang subordonné sur les débiteurs et les autres créances.

^{c)} Le 13 mars 2024, la Société a conclu un accord modifié. L'échéance des prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, a été prorogée du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026 et les prêts sont maintenant renouvelables pour une année de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1^{er} octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux fixe allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026 seront communiqués au prêteur au plus tard 15 jours avant le 1^{er} octobre 2025, après quoi la Société aura le choix de rembourser partiellement ou intégralement les prêts, sans être assujettie à une pénalité, au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de rester conforme à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

^{a), c)} Aux 31 mars 2024 et 2023, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge (recouvrement) d'impôts pour l'exercice s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
Charge d'impôts exigibles :	\$	\$
Charge d'impôts exigibles pour l'exercice	317	569
Recouvrement d'impôts différés :		
Comptabilisation d'avantages fiscaux précédemment non comptabilisés liés à des pertes fiscales	—	(6 470)
Établissement et reprise de différences temporaires	(256)	(356)
Recouvrement d'impôts différés total	(256)	(6 826)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts	61	(6 257)

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné prévu et il s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars			
	2024		2023	
	%	\$	%	\$
Perte avant impôts		(16 599)		(36 354)
Taux d'imposition de la Société prévu par la loi	26,5	(4 399)	26,5	(9 634)
Charge de rémunération fondée sur des actions non déductible	(6,7)	1 113	(3,1)	1 112
Autres éléments non déductibles et exempts d'impôt	3,0	(496)	(8,8)	3 198
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	(21,7)	3 600	0,7	(247)
Autres	(1,5)	243	1,9	(686)
Taux d'imposition effectif	(0,4)	61	17,2	(6 257)

Le taux d'imposition applicable prévu par la loi de la Société correspond aux taux combinés au Canada s'appliquant dans les territoires où la Société exerce ses activités.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les montants comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière sont présentés ci-après :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Passifs d'impôts différés	(8 099)	(8 632)
Actifs d'impôts différés	5 715	5 997
	(2 384)	(2 635)

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des différences temporaires durant l'exercice s'établissent comme suit :

Au	31 mars 2024					
	Solde d'ouverture	Comptabilisation dans le résultat net	Comptabilisation dans les capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Écart de conversion	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs et autres déductions fiscales	18 240	(8 308)	—	—	—	9 932
Obligations locatives	4 907	(1 854)	—	—	—	3 053
Frais de financement différés	484	(89)	—	—	—	395
Total des actifs d'impôts différés	23 631	(10 251)	—	—	—	13 380
Immobilisations incorporelles et goodwill	(16 140)	7 652	—	—	(5)	(8 493)
Crédits d'impôt et autres	(7 580)	1 794	—	—	—	(5 786)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 546)	1 061	—	—	—	(1 485)
Total des passifs d'impôts différés	(26 266)	10 507	—	—	(5)	(15 764)
Valeur comptable nette	(2 635)	256	—	—	(5)	(2 384)

Au	31 mars 2023					
	Solde d'ouverture	Comptabilisation dans le résultat net	Comptabilisation dans les capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Écart de conversion	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs et autres déductions fiscales	17 268	972	—	—	—	18 240
Obligations locatives	4 562	345	—	—	—	4 907
Frais de financement différés	576	(102)	10	—	—	484
Total des actifs d'impôts différés	22 406	1 215	10	—	—	23 631
Immobilisations incorporelles et goodwill	(15 439)	6 055	—	(6 519)	(237)	(16 140)
Crédits d'impôt et autres	(6 659)	(921)	—	—	—	(7 580)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(3 023)	477	—	—	—	(2 546)
Total des passifs d'impôts différés	(25 121)	5 611	—	(6 519)	(237)	(26 266)
Valeur comptable nette	(2 715)	6 826	10	(6 519)	(237)	(2 635)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé un actif d'impôts différés de 6 470 000 \$ susceptible de se réaliser en raison du passif d'impôts différés comptabilisé découlant de l'acquisition de Datum (note 4). L'actif d'impôts différés comptabilisé est lié aux pertes d'exploitation nettes de l'exercice précédent des activités aux États-Unis de la Société, qui peuvent faire l'objet de reports au 1^{er} juillet 2022 pour un montant d'environ 24 359 000 \$ qui n'a pas encore été comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration	Canada
	\$
2039	922
2040	390
2041	2 075
2042	3 516
2043	3 603
2044	802
	11 308

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration ^{a)}	États-Unis
	\$
2037	13 344
Indéterminée	15 682
	29 026

^{a)} Des pertes d'exploitation nettes de 20 316 000 \$, dont une tranche de 13 344 000 \$ vient à échéance en 2037, sont limitées en raison de règles fiscales américaines qui s'appliquent à l'acquisition de Edgewater Technology, Inc. De plus, la Société i) a déclaré des pertes dans différents États qui s'élèvent à environ 51 633 000 \$ (dont les dates d'échéance se situent de 2025 à 2044) et ii) compte des différences temporaires déductibles nettes qui s'élèvent à environ 18 998 000 \$ pour lesquelles aucun avantage fiscal différé n'a été comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

13. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL AUTORISÉ

Aux 31 mars 2024 et 2023, le capital-actions autorisé de la Société était composé d'un nombre illimité d'actions sans valeur nominale comme suit :

- actions à droit de vote subalterne, à raison de une voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société;
- actions à droit de vote multiple, à raison de dix voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote subalterne quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société, chaque action étant convertible, au gré de son détenteur, en action à droit de vote subalterne à raison d'une action contre une, et étant automatiquement convertie au moment de sa transmission à une personne qui n'est pas un détenteur autorisé ou du décès d'un détenteur autorisé, sauf si elle est acquise d'une autre manière par tout détenteur autorisé restant conformément aux modalités de la convention de vote conclue entre les détenteurs autorisés;
- actions préférentielles, pouvant être émises en séries, chaque série étant de rang égal aux autres séries, mais de rang supérieur à toute catégorie de rang inférieur, et de rang supérieur aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société. Les actions préférentielles seront assorties des droits de vote et des droits de conversion que le Conseil de la Société établira au moment de leur émission, le cas échéant.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre qui a par la suite été approuvée par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société peut acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne (2 491 128 au préalable), soit 5 % du flottant de la Société à la clôture des marchés le 7 septembre 2023.

L'offre publique de rachat a commencé le 20 septembre 2023 et prendra fin à la première des dates suivantes à survenir, soit le 19 septembre 2024 (auparavant entre le 20 septembre 2022 et le 19 septembre 2023) ou le jour où la Société aura acquis le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne autorisé conformément à l'offre publique de rachat ou le jour où elle aura décidé de mettre fin aux acquisitions pour toute autre raison. Toutes les acquisitions d'actions à droit de vote subalterne sont effectuées dans le cadre d'opérations sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'acquisition.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, la Société a conclu un régime d'achat automatique d'actions (« le régime d'achat automatique d'actions ») avec un courtier désigné. Le régime d'achat automatique d'actions autorise le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

CAPITAL ÉMIS

Le tableau suivant présente l'évolution du capital-actions émis pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture	87 871 568	307 110	7 324 248	4 857
Actions émises conformément à l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises	622 421	1 924	—	—
Conversion d'actions	50 000	33	(50 000)	(33)
Actions achetées à des fins d'annulation	(493 878)	(1 724)	—	—
Exercice d'options sur actions	2 500	8	—	—
Règlement d'UAD	73 682	201	—	—
Règlement d'UAI	14 707	33	—	—
Solde de clôture	88 141 000	307 585	7 274 248	4 824

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Datum, 622 421 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 1 924 000 \$ (1 438 000 \$ US), reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au premier anniversaire.
- 50 000 actions à droit de vote multiple de catégorie B (« actions à droit de vote multiple ») d'une valeur comptable de 33 000 \$ ont été converties en 50 000 actions à droit de vote subalterne par un administrateur de la Société.
- 493 878 actions à droit de vote subalterne ont été achetées à des fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société pour une contrepartie totale en espèces de 953 000 \$ et à une valeur comptable de 1 724 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 771 000 \$ a été comptabilisé à titre de réduction du déficit.
- 2 500 options sur actions ont été exercées et 2 500 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 8 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 6 000 \$; une tranche de 2 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 73 682 UAD ont fait l'objet d'un règlement, et 73 682 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 201 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.
- 14 707 UAI ont fait l'objet d'un règlement, et 14 707 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 33 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution du capital-actions émis pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture	85 554 000	300 901	7 171 616	4 321
Actions émises conformément à l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises	738 382	1 708	—	—
Actions émises en contrepartie de l'acquisition de Datum (note 4)	1 867 262	5 528	—	—
Actions émises en contrepartie de l'acquisition de Trafic 3W inc. (note 4)	83 449	276	—	—
Actions achetées à des fins d'annulation	(371 525)	(1 303)	—	—
Exercice d'options sur actions	—	—	152 632	536
Solde de clôture	87 871 568	307 110	7 324 248	4 857

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis Informatique inc., 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au troisième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent LLC, 580 500 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 819 000 \$ US (1 108 000 \$), reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au troisième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Datum (note 4), 1 867 262 actions à droit de vote subalterne, d'une juste valeur totale de 5 552 000 \$, ont été émises. La Société a engagé des coûts d'émission d'actions d'un montant de 32 000 \$, déduction faite des impôts différés de 8 000 \$, pour une contrepartie nette de 5 528 000 \$.
- Dans le cadre de l'acquisition de Trafic 3W (note 4), 83 449 actions à droit de vote subalterne, d'une juste valeur totale de 281 000 \$, ont été émises. La Société a engagé des coûts d'émission d'actions d'un montant de 7 000 \$, déduction faite des impôts différés de 2 000 \$, pour une contrepartie nette de 276 000 \$.
- 371 525 actions à droit de vote subalterne ont été achetées à des fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société, ce qui a donné lieu à une contrepartie en espèces de 1 033 000 \$ et à une valeur comptable de 1 303 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 270 000 \$ a été comptabilisé dans les résultats non distribués.
- 152 632 options sur actions ont été exercées, et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 536 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 346 000 \$; une tranche de 190 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'achat d'actions

Aux termes du régime d'achat d'actions de la Société, les employés admissibles peuvent verser des cotisations jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 10 % de leur salaire brut annuel. La Société verse des cotisations de contrepartie d'un montant équivalent aux cotisations versées par l'employé, jusqu'à concurrence d'un pourcentage du salaire brut annuel de l'employé, en fonction du poste détenu par l'employé. Les cotisations de l'employé et celles de la Société sont versées à un administrateur indépendant qui achète des actions à droit de vote subalterne à la TSX au nom de l'employé.

Options sur actions

Aux termes du RILT de la Société, le Conseil peut attribuer, à son gré, des options sur actions visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Le RILT fait en sorte que les options sur actions soient émises à un prix d'exercice qui correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne à la TSX au cours d'une période de cinq jours ouvrables prenant fin le jour précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis conformément à la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société. L'acquisition des droits se fait généralement quatre ans après la date de l'attribution des options sur actions, et ces droits doivent être exercés d'ici le dixième anniversaire de la date de l'attribution, sauf en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite ou de cessation d'emploi; dans un tel cas, le RILT offre des échéances anticipées. Le RILT fait en sorte que le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises selon tout type d'attribution aux termes du RILT ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation, le cas échéant.

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les options sur actions en circulation émises, par devise :

Exercices clos les	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CA)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CA)
		\$		\$
Solde d'ouverture	3 400 696	3,23	3 079 598	3,19
Attribuées	—	—	626 230	3,25
Éteintes	(57 250)	3,32	(67 500)	3,60
Échues	(22 750)	3,71	(85 000)	3,65
Exercées	—	—	(152 632)	2,27
Solde de clôture	3 320 696	3,22	3 400 696	3,23
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	1 932 064	3,34	1 464 014	3,42

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Exercices clos les	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ US)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ US)
		\$		\$
Solde d'ouverture	1 084 175	2,55	1 004 484	2,63
Attribuées	—	—	265 125	2,50
Éteintes	(52 100)	2,44	(94 475)	2,91
Échues	(13 000)	3,23	(90 959)	2,92
Exercées	(2 500)	1,67	—	—
Solde de clôture	1 016 575	2,55	1 084 175	2,55
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	509 525	2,66	284 400	2,81

Des 1 932 064 options sur actions émises en dollars canadiens pouvant être exercées (1 464 014 en 2023), 505 264 options sur actions (505 264 en 2023) peuvent servir à acquérir des actions à droit de vote multiple au 31 mars 2024. Aucune autre option sur actions à des fins d'achat d'actions à droit de vote multiple ne peut être émise conformément au régime d'options sur actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le cours de l'action moyen pondéré à la date d'exercice des options sur actions était de 2,45 \$ (2,66 \$ en 2023).

La Société n'a pas attribué d'options sur actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le 21 juin 2022, la Société a émis 626 230 et 265 125 options sur actions pour acquérir un total de 891 355 actions à droit de vote subalterne, respectivement à la juste valeur à la date d'attribution de 1,38 \$ et de 1,06 \$ US.

Les hypothèses utilisées pour déterminer les justes valeurs à la date d'attribution des options sur actions en 2023, selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes, s'établissent comme suit :

Exercices clos les	31 mars 2023
Hypothèses moyennes pondérées	
Cours de l'action	3,25 \$
Prix d'exercice	3,25 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,50 %
Volatilité prévue ^{a)}	35,0 %
Rendement en dividende	—
Durée prévue de l'option (en années)	6.6
Conditions d'acquisition des droits – écoulement du temps (en années)	3.3

^{a)} Déterminée sur la base de la volatilité observée au sein de sociétés ouvertes exerçant des activités dans des secteurs similaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Les tableaux suivants résument le nombre d'options sur actions en circulation, leur prix d'exercice, par devise, et leur durée moyenne pondérée restante, en années :

Au	31 mars 2024		31 mars 2023	
Prix d'exercice, par fourchette (\$ CA)	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante – en années
\$				
1,90 à 2,55	730 264	4,48	735 264	5,44
2,56 à 2,96	295 000	1,63	295 000	2,63
2,97 à 3,30	1 316 432	7,12	1 366 432	8,15
3,31 à 3,95	550 000	4,47	564 000	5,48
3,96 à 4,55	429 000	4,59	440 000	5,59
	3 320 696	5,29	3 400 696	6,31

Au	31 mars 2024		31 mars 2023	
Prix d'exercice, par fourchette (\$ US)	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options sur actions	Durée moyenne pondérée restante – en années
\$				
1,67 à 2,25	165 000	6,23	175 000	7,23
2,26 à 2,75	624 825	7,15	665 425	8,20
2,76 à 3,44	226 750	4,96	243 750	5,96
	1 016 575	6,52	1 084 175	7,54

UAD

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAD visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Les UAD sont réglées à la date prévue par la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, pourvu que cette date tombe après la date de cessation d'emploi du participant. Si aucune date de règlement n'est stipulée dans la convention, cette date est réputée être celle qui survient 90 jours après la date de cessation d'emploi du participant.

Conformément au RUA, les employés admissibles de la Société peuvent choisir chaque année de recevoir jusqu'à 50 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD (« UAD en prime »). La Société attribue également des UAD supplémentaires (« UAD de contrepartie ») dont le montant correspond à 25 % des UAD en prime.

Pour calculer le nombre d'UAD en prime qu'un employé admissible recevra, nous divisons le montant de la prime qui sera versée à l'employé admissible sous forme d'UAD à la date d'exigibilité de la prime à l'employé admissible (la « date d'exigibilité de la prime ») par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne à la TSX au cours d'une période de cinq jours ouvrables prenant fin le jour précédant immédiatement la date d'exigibilité de la prime. Les UAD en prime sont acquises à la date d'exigibilité de la prime. Les UAD de contrepartie sont acquises un an après la date d'exigibilité de la prime.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente le nombre d'UAD en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
Solde d'ouverture	666 974	439 521
Attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés	280 100	227 453
Attribuées à des employés	304 688	—
Réglées	(73 682)	—
Solde de clôture	1 178 080	666 974

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 280 100 UAD (227 453 en 2023) pleinement acquises ont été attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés de la Société au titre du RILT. La juste valeur moyenne pondérée des UAD à la date d'attribution était de 2,01 \$ (2,55 \$ en 2023), pour une juste valeur totale de 563 000 \$ (579 000 \$ en 2023).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 304 688 UAD ont été attribuées au titre du RUA. La juste valeur des UAD à la date d'attribution était de 2,30 \$ chacune, pour une juste valeur totale de 701 000 \$. La charge de rémunération fondée sur des actions a été comptabilisée au 31 mars 2023 puisque les services afférents avaient été rendus et que les conditions liées au rendement étaient satisfaites à cette date.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 73 682 UAD émises au titre du RILT ont fait l'objet d'un règlement par le biais d'une émission de 73 682 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 201 000 \$.

Au 31 mars 2024, 873 392 des 1 178 080 UAD étaient émises au titre du RILT, les 304 688 autres ayant été émises au titre du RUA.

UAI

Aux termes des régimes incitatifs, le Conseil, sous réserve des dispositions des régimes incitatifs et d'autres modalités, peut attribuer des UAI visant des actions à droit de vote subalterne aux employés (et aux administrateurs au titre du RILT) admissibles de la Société. Sauf indication contraire du Conseil au moment de l'attribution, les UAI attribuées au titre du RILT sont acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution et les UAI attribuées sur une base discrétionnaire au titre du RUA sont acquises au 15 décembre de la deuxième année civile suivant celle au cours de laquelle l'attribution a eu lieu. Le RILT et le RUA prévoient que les UAI doivent être réglées dès que possible suivant l'acquisition des droits.

Le tableau suivant présente le nombre d'UAI en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
Solde d'ouverture	181 498	181 498
Attribuées	349 700	—
Réglées	(181 498)	—
Solde de clôture	349 700	181 498

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 349 700 UAI ont été attribuées au titre du RUA. Elles deviendront acquises dans les trois ans suivant leur attribution. La juste valeur moyenne des UAI à la date d'attribution était de 2,23 \$, pour une juste valeur totale de 780 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 181 498 UAI émises au titre du RILT ont fait l'objet d'un règlement, dont 14 707 par le biais d'une émission de 14 707 actions à droit de vote subalterne d'une valeur comptable de 33 000 \$. Les autres UAI ont fait l'objet d'un règlement pour une contrepartie en espèces de 371 000 \$.

Au 31 mars 2024, toutes les 349 700 UAI avaient été émises au titre du RUA.

UAR

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAR visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société. Les modalités de chaque attribution de UAR, notamment les objectifs de rendement lié ou non au marché, sont déterminées par le Conseil.

Le tableau suivant présente le nombre d'UAR en circulation pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
Solde d'ouverture	855 383	332 263
Attribuées	1 349 752	528 120
Éteintes	(48 608)	(5 000)
Solde de clôture	2 156 527	855 383

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 1 349 752 UAR (528 120 en 2023), dont la date d'acquisition des droits se situe trois ans après la date d'attribution, ont été attribuées pour une juste valeur à la date d'attribution de 2,30 \$ (3,25 \$ en 2023) par UAR, soit une juste valeur totale de 3 104 000 \$ (1 716 000 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, toutes les 2 156 527 UAR avaient été émises au titre du RILT.

Charge de rémunération fondée sur des actions

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 se détaille comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Régimes d'options sur actions	594	1 262
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	1 394	1 372
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises ^{a)}	2 099	2 995
UAD	600	1 250
UAI	363	—
UAR	1 207	1 233
	6 257	8 112

^{a)} Exclut la tranche de la contrepartie éventuelle à payer exigible à régler en actions (note 20).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

La rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises comprend ce qui suit :

- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Datum s'élève à 2 099 000 \$ (2 644 000 \$ en 2023).
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Matricis Informatique inc. s'élève à 0 \$ (100 000 \$ en 2023);
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Travercent LLC s'élève à 0 \$ (251 000 \$ en 2023).

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Éventualités

De temps à autre, la Société peut être partie à divers litiges et diverses réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible d'en prévoir l'issue, compte tenu de l'information actuellement disponible, la direction estime que le règlement des réclamations et des litiges en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société. Les réclamations dont l'issue probable est défavorable sont comptabilisées dans les provisions.

Engagements d'exploitation

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat à la fin de la période, mais n'ayant pas encore été engagées, s'établissent comme suit :

Exercice clos le	31 mars 2024
	Total
	\$
Licences technologiques, infrastructure et autres	
2025	6 725
2026	3 096
2027	1 660
2028	1 009
Par la suite	2 070
	14 560

16. PARTIES LIÉES

Partie exerçant un contrôle ultime

Au 31 mars 2024, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de ces actions, ce qui représente environ 45,6 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1^{er} novembre 2018, ces détenteurs d'actions ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

16. PARTIES LIÉES (SUITE)

Transactions avec des administrateurs et des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction sont les membres du comité exécutif de direction de la Société ainsi que certains autres membres clés de la direction. Les membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions et aux régimes incitatifs. La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction pour des services est présentée ci-après :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction ^{a)}	4 100	4 101
Rémunération fondée sur des actions	2 106	3 081
	6 206	7 182

^{a)} Les salaires et avantages comprennent la rémunération incitative à court terme.

En plus des montants ci-dessus, la Société s'est engagée à verser à certains membres clés de la direction des prestations supplémentaires d'au plus 6 433 000 \$ (6 624 000 \$ en 2023) en cas d'un changement de contrôle et/ou d'une cessation d'emploi sans motif.

Opérations conclues avec des membres clés de la direction

Dans le cours normal des activités, la Société a effectué les opérations suivantes avec une entité contrôlée par un administrateur. Les opérations ont été comptabilisées à la valeur contractuelle de la contrepartie établie, ce qui représente les taux du marché, comme convenu par les parties liées. Au 31 mars 2024, l'entité n'était plus une partie liée puisque l'actionnaire qui en avait le contrôle a cessé de siéger au conseil d'administration de la Société le 14 septembre 2022.

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Revenus ^{a)}	—	6 811

^{a)} Conformément à un accord commercial de 10 ans qui prend fin en avril 2031, une entité contrôlée par un ancien administrateur a pris des engagements envers une marge brute annuelle minimale tirée de la prestation de services de consultation, avec des surplus ou des déficiences annuels au titre de ces engagements, qui sont admissibles à certaines dispositions relatives à un report. Si les montants minimaux au titre de l'accord ne sont pas atteints, l'entité devra verser des montants compensatoires selon une formule définie dans l'accord commercial. L'accord commercial peut être prolongé jusqu'en avril 2034, mais les exigences quant à la marge brute annuelle minimale ne s'appliqueront pas à la période du prolongement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

17. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Perte nette	(16 660)	(30 097)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	95 527 385	94 178 549
Perte de base et diluée par action	(0,17)	(0,32)

Les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs en circulation, soit les UAD, les UAR et les options mentionnés à la note 14 attribuées au titre du RILT, ainsi que certaines actions à émettre dans le cadre de paiements dus lors de l'anniversaire d'acquisitions d'entreprises, ne sont pas compris dans le calcul du résultat dilué par action puisque la Société a subi des pertes et que l'inclusion de ces instruments de capitaux propres aurait un effet antidilutif.

18. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les variations des passifs de la Société issus des activités de financement peuvent être classées de la manière suivante :

Au	31 mars 2024			31 mars 2023		
	Contrepartie éventuelle	Dette à long terme	Total	Contrepartie éventuelle	Dette à long terme	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	7 037	127 190	134 227	—	106 676	106 676
Remboursement	—	(159 110)	(159 110)	—	(97 518)	(97 518)
Produit	—	148 340	148 340	—	98 682	98 682
Total des flux de trésorerie	—	(10 770)	(10 770)	—	1 164	1 164
Acquisitions d'entreprises (note 4)	—	—	—	7 037	11 053	18 090
Modifications de l'estimation (notes 4 et 20)	(2 962)	—	(2 962)	—	—	—
Amortissement des charges financières	—	426	426	—	430	430
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat	—	384	384	—	784	784
Incidences du taux de change	7	152	159	—	7 083	7 083
Total hors trésorerie	(2 955)	962	(1 993)	7 037	19 350	26 387
Solde de clôture	4 082	117 382	121 464	7 037	127 190	134 227

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente des renseignements complémentaires sur la perte consolidée :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Charges selon la nature		
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	431 543	469 210
Aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt ^{a)}	(8 467)	(10 686)
Licences et télécommunications	13 915	12 692
Honoraires professionnels	9 010	7 496
Autres charges	15 910	15 979
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (notes 6 et 7) ^{b)}	1 462	2 758
Amortissement des immobilisations corporelles	3 338	2 807
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2 575	3 729
	469 286	503 985
Charges selon la fonction		
Coût des revenus	341 815	370 927
Charges de vente, générales et administratives	121 558	126 522
Amortissement	5 913	6 536
	469 286	503 985

^{a)} Les crédits d'impôt sont inclus dans le coût des revenus.

^{b)} Inclut la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation, la réévaluation d'obligations locatives et certains coûts liés à la résiliation de contrats de location.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

20. COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Coûts d'acquisition ^{a)}	263	1 554
Coûts d'intégration ^{b)}	2 096	2 189
Coûts de réorganisation ^{c)}	4 377	4 582
Rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises (note 4) ^{d)}	475	597
Contrepartie éventuelle (note 4) ^{e)}	(3 827)	9 157
	3 384	18 079

^{a)} Les coûts d'acquisition sont constitués principalement d'honoraires professionnels engagés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 4).

^{b)} Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les coûts d'intégration désignent principalement les primes de maintien en poste et les charges liées aux parties communes de locaux inoccupés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (en 2023, ils consistaient principalement en la dépréciation de 939 000 \$ au titre de droits d'utilisation acquis précédemment dans le cadre de regroupements d'entreprises [note 7]).

^{c)} Les coûts de réorganisation comprenaient les coûts de cessation d'emploi.

^{d)} La rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises comprenait une contrepartie en espèces différée tirée de l'acquisition de Datum (note 4).

^{e)} La contrepartie éventuelle comprend des recouvrements relatifs à la réévaluation découlant de modifications de l'estimation du montant à payer de (2 962 000 \$) (charges de 7 037 000 \$ en 2023) ayant trait à la contrepartie exigible en espèces et à (865 000 \$) (charges de 2 120 000 \$ en 2023) ayant trait à la contrepartie à régler en actions relativement à la clause d'indexation sur le résultat potentiel de l'acquisition de Datum (note 4).

21. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	10 831	7 087
Intérêts relatifs aux obligations locatives	664	825
Amortissement des charges financières	426	430
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat à payer	384	784
Frais de financement	220	558
Revenus d'intérêts	(668)	(349)
	11 857	9 335

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissent comme suit :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	(6 243)	15 750
Travaux en cours	8 496	(4 482)
Crédits d'impôt à recevoir	1 168	(1 606)
Charges payées d'avance	614	(940)
Autres actifs	(213)	103
Créditeurs et charges à payer	(17 054)	(6 159)
Revenus différés	2 988	(366)
	(10 244)	2 300

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, les activités d'investissement et de financement hors trésorerie comprenaient des entrées relatives aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives de 557 000 \$ (293 000 \$ en 2023).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

23. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES

La Société compte trois secteurs opérationnels et à présenter : le Canada, les États-Unis et l'international.

Le principal décideur opérationnel de la Société évalue le rendement des secteurs à présenter selon les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur. Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au bénéfice d'exploitation avant les frais généraux et administratifs du siège social et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, qui ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter. Les frais généraux et administratifs du siège social sont les dépenses et les salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, du capital humain et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs. Cette mesure exclut également les effets de l'amortissement et de la perte (du gain) de change.

Les méthodes comptables de chaque secteur à présenter sont les mêmes que celles décrites dans la note 3. Les revenus et le bénéfice d'exploitation par secteur ne comprennent pas les revenus intersectoriels ni le coût des revenus.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

Exercice clos le	31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	277 544	192 493	21 088	491 125
Bénéfice d'exploitation par secteur	32 913	32 830	2 480	68 223
Frais généraux et administratifs du siège social				40 471
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				3 384
Perte de change				102
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				24 266
Amortissement				29 008
Perte d'exploitation				(4 742)

Exercice clos le	31 mars 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	312 349	189 883	20 469	522 701
Bénéfice d'exploitation par secteur	35 964	26 736	2 953	65 653
Frais généraux et administratifs du siège social				40 401
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				18 079
Perte de change				159
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				7 014
Amortissement				34 033
Perte d'exploitation				(27 019)

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

23. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

Actifs non courants par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette totale des actifs non courants de la Société par emplacement géographique :

Au	31 mars			
	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Canada	123 981	48,1	138 450	47,9
États-Unis	132 366	51,3	148 316	51,4
International	1 615	0,6	2 039	0,7
	257 962	100,0	288 805	100,0

Renseignements sur les revenus et les revenus différés

Le tableau suivant présente les revenus de la Société provenant de clients pour chaque principale catégorie de service :

Exercice clos le	31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Stratégies d'affaires et services de transformation organisationnelle – temps et ressources ^{a)}	241 422	108 217	18 609	368 248
Services de transformation organisationnelle – prix forfaitaire	23 604	37 382	2 479	63 465
Services d'accompagnement technologique	12 518	46 894	—	59 412
	277 544	192 493	21 088	491 125

Exercice clos le	31 mars 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Stratégies d'affaires et services de transformation organisationnelle – temps et ressources ^{a)}	264 542	115 145	18 263	397 950
Services de transformation organisationnelle – prix forfaitaire	34 062	25 834	2 201	62 097
Services d'accompagnement technologique	13 745	48 904	5	62 654
	312 349	189 883	20 469	522 701

^{a)} Comprennent 106 826 000 \$ au titre des accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, la quasi-totalité des montants inclus dans le solde d'ouverture des produits différés ont été comptabilisés en tant que revenus.

Client important

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un client canadien a généré plus de 10 % du total des revenus, soit 52 916 000 \$ (deux clients canadiens ont généré individuellement plus de 10 % du total des revenus en 2023, soit 109 743 000 \$). De plus, au 31 mars 2024, aucun client ne comptait pour plus de 10 % du total des débiteurs et autres créances (un client important comptait pour 10 777 000 \$ en 2023 soit 11,7 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

24. OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Les obligations de prestation qui restent à remplir concernent les obligations de prestation de la Société qui sont remplies partiellement ou non remplies en vertu de contrats signés de temps et de ressources selon la méthode fondée sur les intrants et des accords d'honoraires à prix forfaitaire. Lors de l'estimation des prix de transaction minimaux alloués aux obligations de prestation remplies partiellement ou non remplies, la Société a appliqué la mesure de simplification de ne pas divulguer d'informations sur les obligations de prestation restantes si le contrat sous-jacent a une durée initiale prévue d'un an ou moins et pour ces contrats où la Société facture la même valeur que celle qui est transférée au client.

Le montant du prix de vente affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir au 31 mars 2024 est de 80 781 000 \$ (30 989 000 \$ en 2023) et devrait être comptabilisé à titre de revenus dans un délai moyen pondéré de 2,7 ans (1,6 an en 2023).

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société se composent de la trésorerie, des débiteurs et autres créances, d'autres actifs, des créditeurs et charges à payer, de la contrepartie éventuelle et de la dette à long terme. La Société, par son utilisation de ses actifs et passifs financiers, est exposée aux risques suivants : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de change. La haute direction et le Conseil ont la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt relativement au taux variable applicable aux dettes à long terme. Les instruments financiers de la Société qui portent intérêt à taux variables s'établissent comme suit :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Facilité de crédit (note 11)	81 073	82 512
Prêts garantis (note 11)	8 537	13 192
	89 610	95 704

Le 30 août 2022, la Société a conclu et désigné à titre d'instrument de couverture efficace un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 30 000 000 \$ venant à échéance le 30 août 2025 pour gérer la variabilité des taux d'intérêt sur une partie désignée des emprunts au titre de sa facilité de crédit. En vertu du contrat de swap de taux d'intérêt, la Société paie un taux d'intérêt en fonction d'un taux fixe de 3,97 % et reçoit l'intérêt calculé selon le taux à un mois des acceptations bancaires/CDOR en vigueur. La juste valeur marchande du contrat de swap de taux d'intérêt aux 31 mars 2024 et 2023 était négligeable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a établi qu'il est raisonnablement possible qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt applicables aux passifs financiers à taux variable susmentionnés n'ait pas d'incidence importante sur les capitaux propres et la perte nette. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes, notamment les taux de change. Elle a été effectuée sur la même base pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ait de la difficulté à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Société finance ses activités en combinant les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit, ainsi qu'en émettant des titres de créance et des instruments de capitaux propres. Pour gérer son exposition au risque de liquidité, l'objectif principal de la Société consiste à maintenir un niveau optimal de liquidité par une gestion active des actifs et passifs, ainsi que des flux de trésorerie. Au 31 mars 2024, la Société avait une capacité inutilisée de 58 927 000 \$ (37 449 000 \$ en 2023) aux termes de sa facilité de crédit de 140 000 000 \$ (125 000 000 \$ en 2023).

Le tableau suivant résume la valeur comptable et les échéanciers contractuels, incluant capital et intérêts, des passifs financiers les plus importants.

Au	31 mars 2024					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	41 751	41 751	41 751	—	—	—
Contrepartie éventuelle	4 082	4 358	—	4 358	—	—
Facilité de crédit	81 073	93 444	6 065	6 306	81 073	—
Prêts garantis	8 537	8 580	8 580	—	—	—
Prêts non garantis subordonnés	20 000	23 871	1 310	1 608	20 953	—
Solde de prix d'achat à payer	8 172	8 436	4 218	4 218	—	—
Obligations locatives	11 520	12 615	4 559	2 750	3 981	1 325
	175 135	193 055	66 483	19 240	106 007	1 325

Au	31 mars 2023					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	53 145	53 145	53 145	—	—	—
Contrepartie éventuelle	9 157	9 565	—	8 826	739	—
Facilité de crédit	82 512	88 436	5 924	82 512	—	—
Prêts garantis	13 192	14 226	9 398	4 828	—	—
Prêts non garantis subordonnés	20 000	23 275	1 310	1 310	20 655	—
Solde de prix d'achat à payer	11 993	12 642	4 214	4 214	4 214	—
Obligations locatives	18 516	20 499	4 545	5 219	7 197	3 538
	208 515	221 788	78 536	106 909	32 805	3 538

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Aux 31 mars 2024 et 2023, le risque de crédit de la Société se concentre essentiellement dans la valeur comptable de la trésorerie détenue auprès de banques canadiennes importantes, des débiteurs et autres créances, des travaux en cours et des autres actifs. Les valeurs comptables des actifs financiers et des travaux en cours représentent le risque de crédit maximal.

Les pertes de valeur constatées à la perte nette ne sont pas importantes en 2024 et ne l'étaient pas non plus en 2023.

Le risque de crédit relatif aux soldes de trésorerie est minimal puisqu'ils sont détenus dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières réputées sur le marché.

En ce qui a trait aux débiteurs et autres créances, aux travaux en cours et aux autres actifs, l'exposition de la Société au risque de crédit est atténué par la taille relative et par la nature des activités menées par ces clients. En outre, la Société compte un important bassin de clients diversifié, constitué de clients évoluant dans différents secteurs d'activité, y compris des banques à notation élevée, des agences gouvernementales, des entreprises de télécommunications et des entreprises de vente au détail. Historiquement, la Société n'a procédé à aucune radiation importante.

Afin de gérer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit, la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le recouvrement des débiteurs et autres créances est une priorité. Le dossier de chaque nouveau client est analysé individuellement aux fins de solvabilité avant la conclusion d'un contrat avec la Société. La stabilité financière et la liquidité des clients sont évaluées régulièrement, et l'évaluation comprend l'examen du risque de crédit lié au secteur dans lequel les clients exercent leurs activités. Aucun ajustement important n'a été apporté aux pertes de crédit attendues relativement à cette évaluation. La Société limite également son risque de crédit en établissant des limites de crédit au besoin.

La Société comptabilise une correction de valeur pour les pertes de crédit attendues au titre des débiteurs et autres créances et des travaux en cours au moyen d'une estimation des pertes de crédit. La Société détermine une correction de valeur en fonction d'une évaluation commune et individuelle en tenant compte de son expérience antérieure, d'indicateurs externes et d'information prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront affectés. Dans son évaluation de la correction de valeur, la Société a tenu compte des répercussions économiques découlant de la hausse de l'inflation et des taux d'emprunt sur son évaluation des pertes de crédit attendues, notamment du risque de crédit pour ses clients, étant donné que l'incertitude économique se poursuit. Aux 31 mars 2024 et 2023, la correction de valeur pour les pertes de crédit attendues était négligeable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Des renseignements sur l'exposition au risque de crédit au titre des débiteurs et autres créances figurent dans le tableau suivant :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Courant	65 907	65 682
0-30 jours	26 726	19 544
31-60 jours	979	1 690
61-90 jours	2 191	852
Plus de 90 jours	2 543	2 239
	98 346	90 007

Pratiquement tous les travaux en cours sont de nature courante.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement aux instruments financiers libellés en devises différentes des monnaies fonctionnelles respectives des filiales. Ces instruments financiers sont principalement libellés en \$ US. Les autres devises ont une incidence négligeable sur le risque de change auquel la Société est exposée.

Les données quantitatives relatives au risque de change de la Société pour les taux de change importants s'établissent comme suit et sont exprimées en dollars canadiens :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	16	3 662
Débiteurs et autres créances	901	325
Créditeurs et charges à payer	(1 865)	(1 449)
Contrepartie éventuelle	(4 082)	(2 120)
Créance intragroupe, déduction faite de la facilité de crédit (facilité de crédit, déduction faite de la créance intragroupe)	6 252	(759)
Solde de prix d'achat à payer	(1 721)	(2 525)
Risque net lié à l'état de la situation financière	(499)	(2 866)

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat et des capitaux propres par rapport aux actifs et aux passifs financiers de la Société et au taux de change \$ US/\$ CA, toutes choses étant égales par ailleurs. Il est fondé sur une fluctuation de +/- 5 % du taux de change \$ US/\$ CA pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (+/- 13 % en 2023). Ce pourcentage a été établi en fonction de la volatilité moyenne de marché du taux de change au cours des douze mois précédents. L'analyse de sensibilité est fondée sur les instruments financiers libellés en monnaie étrangère de la Société détenus à chaque date de clôture.

Incidence en \$ CA	Résultat net	
	Hausse	Baisse
Au 31 mars 2024		
\$ US	5 %	Variation (18)
Au 31 mars 2023		
\$ US	13 %	Variation (278)

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** – techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée qui sont des prix cotés d'instruments similaires sur des marchés actifs; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données d'entrée autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données d'entrée obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.
- **Niveau 3** – techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et autres créances, des autres actifs, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme qui porte intérêt à taux variables constitue une approximation raisonnable de la juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme qui porte intérêt à taux fixes est évaluée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux qui seraient actuellement offerts à la Société pour des dettes ayant les mêmes échéances et conditions (niveau 2). Pour 2024 et 2023, la Société a déterminé qu'il n'y avait aucun écart considérable entre la juste valeur de la facilité de crédit, des prêts garantis, du prêt subordonné non garanti et du solde de prix d'achat à payer et leurs valeurs comptables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable de ces éléments.

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Facilité de crédit	81 073	82 512
Prêts garantis	8 537	13 192
Prêts non garantis subordonnés	20 000	20 000
Solde de prix d'achat à payer	8 172	11 993
	117 782	127 697

26. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la Société se compose de la trésorerie, de la dette à long terme, de la contrepartie éventuelle et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des parties prenantes et soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et préserve la capacité de respecter ses obligations financières;
- assurer des liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées;
- offrir aux actionnaires un rendement compétitif sur le capital investi.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, la Société surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et la disponibilité dans le cadre de la facilité de crédit. Alithya gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, la Société peut acheter des actions de ses actionnaires, émettre de nouvelles actions, emprunter de la nouvelle dette (notamment emprunter de la nouvelle dette pour remplacer la dette existante avec des caractéristiques différentes), ou réduire le montant de la dette existante.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

26. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Le total du capital aux 31 mars 2024 et 2023 se calcule comme suit :

Au	31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	(8 859)	(22 583)
Tranche courante de la dette à long terme	12 687	12 808
Contrepartie éventuelle	4 082	7 037
Dette à long terme	104 695	114 382
Capital-actions	312 409	311 967
Déficit	(157 370)	(141 481)
Cumul des autres éléments du résultat global	4 606	4 610
Surplus d'apport	15 559	14 092
	287 809	300 832

La Société surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières, comprenant notamment les suivantes :

- le ratio de la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté (qui désigne le résultat avant la charge [le recouvrement] d'impôts, les charges financières nettes, le taux de change, l'amortissement, la dépréciation, la rémunération fondée sur des actions et les coûts non récurrents), défini comme la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté des 12 derniers mois (tel qu'il est défini dans la facilité de crédit);
- le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté, défini comme la dette totale par rapport au BAIIA ajusté des 12 derniers mois;
- le ratio de couverture des charges fixes, défini comme le BAIIA ajusté moins les impôts, les distributions et les dépenses en immobilisations par rapport au total des intérêts débiteurs et des remboursements périodiques prévus du capital.

La Société utilise le bénéfice d'exploitation, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté (défini comme le bénéfice net [la perte nette] avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et [du gain] de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition d'intégration et de réorganisation d'entreprises et des incidences fiscales liées à ces éléments) et les flux de trésorerie liés à l'exploitation comme mesures pour surveiller les résultats d'exploitation. Le BAIIA ajusté, le ratio du BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté, tels qu'ils sont présentés, ne sont pas reconnus aux fins de la présentation des états financiers selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est assujettie à la capacité de la Société de respecter certaines clauses restrictives relatives au service de la dette et à la couverture des charges fixes, ainsi que d'autres clauses restrictives à caractère positif et négatif, y compris certaines restrictions quant aux distributions sous forme de dividendes ou de remboursements en actions pour un exercice donné, comme il est indiqué dans la convention de crédit.

La Société est assujettie à des clauses restrictives financières aux termes de la facilité de crédit, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. Les clauses restrictives visent les ratios de la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté, de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté et de couverture des charges fixes. Aux 31 mars 2024 et 2023, la Société respectait toutes ces clauses restrictives.